



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 décembre 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

- Présentation de la vision et du plan de développement économique 2023-2027 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

10.02 Information par les membres du conseil d'arrondissement

10.03 Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- Aucune demande

10.04 Correspondance et dépôt de documents

10.05 Période de questions du public

10.06 Période de questions des membres du conseil

10.07 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2022.

10.08 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.

10.09 Déclaration confirmant l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'Engagement de Montréal pour la protection du papillon monarque - Ville amie des monarques.

12 – Orientation

12.01 Adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2023-2027.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal) pour le service de nettoyage et de vidange complet de puisards et de chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'année 2023 - Dépense totale de 236 359,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19553 - 3 soumissionnaires.

- 20.02** Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment situé au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Autoriser une dépense totale de 28 753 \$, taxes incluses.
- 20.03** Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 63 482,27 \$, taxes incluses.
- 20.04** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 468 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2023.
- 20.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$ à différents organismes, le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet.
- 20.07** Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 / Approuver la convention et l'addenda à la convention à cet effet (réf. : CA20 09 0064).
- 20.08** Accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme loisir pour l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0334).
- 20.09** Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière Architectes pour la réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au parc Henri-Julien / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, taxes incluses (contrat : 229 464,11 \$ + incidences : 20 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - 2 soumissionnaires.
- 20.10** Autoriser une dépense additionnelle de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$ à 92 192,21 \$, taxes incluses.
- 20.11** Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (151 141,83 \$, net de ristourne).
- 20.12** Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme éco-quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses / Approuver la convention à intervenir avec ce même organisme pour la location à titre gratuit d'un local au Centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

- 20.13** Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9420-2207 Québec inc. des locaux d'une superficie de 340,12 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 329 508 \$, excluant les taxes (bâtiment 1322).
- 20.14** Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 juillet 2023.

30 – Administration et finances

- 30.01** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.02** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$ aux organismes suivants : Partage & Solidarité (3 000 \$) et Ville en vert (1 500 \$).
- 30.03** Affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023.
- 30.04** Affecter un montant de 1 617 106,54 \$, provenant de la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement pour l'année 2023.
- 30.05** Affecter un montant de 22 988 \$, provenant de la réserve développement, pour le projet de dépôt volontaire du verre pour l'année 2023.
- 30.06** Modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023 (réf. : CA22 09 0114).
- 30.07** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 30.08** Affecter un montant de 131 194,28 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023.
- 30.09** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur, à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.
- 40.03** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Mésey afin d'identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.
- 40.04** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'occupation d'une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie C.2) - Lot 1 487 755 du cadastre du Québec – Zone 1293.
- 40.05** Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.
- 40.06** Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.
- 40.07** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.
- 40.08** Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001).
- 40.09** Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.
- 40.10** Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).
- 40.11** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.
- 40.12** Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.
- 40.13** Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.
- 40.14** Donner un avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire de catégorie d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150, rue de Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.
- 40.15** Donner un avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

- 40.16** Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » et abrogeant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.
- 51.02** Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

70 – Autres sujets

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022.
- 70.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022.
- 70.03** Affaires nouvelles
- 70.04** Levée de la séance



Dossier # : 1221388012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2023-2027.

Il est recommandé d'adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2023-2027.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 16:21

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la vision et le plan de développement économique de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2023-2027.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan stratégique Montréal 2030, le Service de développement économique de la Ville de Montréal a entrepris récemment la préparation d'une nouvelle stratégie de développement économique pour la période 2022-2030. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite s'inscrire et participer à cette démarche en élaborant également, pour l'ensemble de son territoire, une vision et un plan de développement économique pour la période 2023-2027, en cohérence avec sa planification stratégique et les orientations montréalaises. Le but de ce plan est de mettre en place une vision concertée ainsi que les conditions favorables permettant de positionner avantageusement cet arrondissement en tant que milieu de vie et d'affaires parmi les plus recherchés à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA22 090043, dossier 1221388003 - Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2022-2025 pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de contrat à cette fin.

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce plan, les domaines d'intervention suivants sont abordés dans la perspective du soutien aux entreprises, de rayonnement du territoire et de valorisation immobilière.

Le commerce comme composante essentielle de la qualité de vie des quartiers

L'arrondissement regroupe une douzaine de secteurs commerciaux d'envergure et d'intensité très variables. Pour ce domaine d'intervention, le plan propose des actions susceptibles d'assurer leur maintien, de favoriser leur croissance ou d'inciter leur conversion. Les actions proposées s'inspirent des meilleures pratiques et des tendances et portent sur les thématiques suivantes : commerce électronique, achat local, livraison, animation, financement, formation, mobilisation, expérience, recrutement, intelligence et communication.

L'entreprise comme composante essentielle du niveau de vie des citoyens

L'arrondissement regroupe deux (2) secteurs d'entreprises, le District central et le secteur Hamon. Il regroupe également cinq (5) secteurs institutionnels que l'on associe à l'entreprise, les hôpitaux Sacré-Cœur et Fleury et les collèges Ahuntsic, Bois-de-Boulogne et André-Grasset. Pour ce domaine d'intervention, le plan propose des actions susceptibles d'assurer leur maintien, de favoriser leur croissance ou d'inciter leur conversion. Les actions proposées s'inspirent des meilleures pratiques et des tendances et portent sur les thématiques suivantes : technologie, design, manufacture urbaine, agriculture urbaine, ateliers d'artistes, entreprises en démarrage, économie sociale, économie circulaire, complémentarité inter-territoires, affaires et culture, créativité, innovation, main d'œuvre, en plus des thématiques commerciales.

L'immobilier comme moyen de bonifier la qualité des milieux de vie

L'arrondissement regroupe une vingtaine de sites d'envergures très variables présentant un potentiel de développement significatif. Il regroupe également d'immenses superficies bâties en transition pouvant répondre aux besoins de divers types d'entreprises. Pour ce secteur d'intervention, le plan propose des actions susceptibles d'inciter et d'accompagner leur développement pour en accélérer la construction et/ou l'arrivée de nouvelles entreprises. Les actions proposées s'inspirent des meilleures pratiques et des tendances et portent sur les thématiques suivantes : identification des sites et superficies disponibles, évaluation du potentiel fiscal et de développement, démarchage et accompagnement de projets.

Sommairement, le plan de développement économique de l'arrondissement c'est :

- 1 vision (Ahuntsic-Cartierville a l'ambition d'offrir l'une des meilleures réponses à la demande immobilière et entrepreneuriale dans la région métropolitaine au cours de la prochaine décennie);
- 1 mission (Mettre en place les conditions favorables au succès des entrepreneurs et des entreprises qui choisissent d'y prospérer);
- 3 orientations transversales (innovation et créativité, transition écologique et résilience, répondre aux besoins immobiliers de la population);
- 3 domaines d'intervention (commerce, entreprise et immobilier);
- 3 objectifs par domaine d'intervention (soutien aux entreprises, rayonnement du territoire et valorisation immobilière);
- 11 secteurs commerciaux;
- 1570 commerces;
- 2 secteurs d'emplois (District central et Hamon);
- 1200 entreprises;
- 34 immeubles à bureaux;
- 4 secteurs à (re)développer (Bois-Franc, Henri-Bourassa Ouest, District central et Louvain Est);
- 16000 logements potentiels;
- 800 000 mètres carrés de superficie non-résidentielle développable;
- 8 milliards \$ de valeur foncière potentielle;
- 95 millions \$ de taxes foncières potentielles annuellement;
- 12 tendances en matière de commerce, d'entreprise et d'immobilier;
- 20 organisations impliquées;
- 65 actions.

JUSTIFICATION

Le plan de développement économique s'inscrit dans les objectifs du Plan stratégique 2022-

2025 de l'arrondissement qui prévoit le soutien à la mise en oeuvre des plans d'affaires des Sociétés de développement commercial (SDC) et des regroupements de gens d'affaires qui requièrent une vision concertée au niveau des orientations en matière économique ainsi que l'énoncé de mesures favorisant un développement responsable, durable et cohérent de l'ensemble du territoire.

L'arrondissement dispose de plusieurs plans portant sur les divers aspects de la gestion municipale dont, notamment, la diversité et l'inclusion sociale, l'urbanisme, le développement durable et la transition écologique, le développement social, les déplacements, les parcs et espaces verts, les berges, les aires Transit Oriented Development (TOD) des gares l'Acadie, Chabanel et Bois-Franc. L'importance des activités commerciales, d'entreprise et immobilières présentes dans l'arrondissement justifie l'élaboration d'un plan de développement économique adapté aux besoins de ces fonctions spécifiques, en complémentarité aux mesures prévues dans les autres plans municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour la réalisation des interventions prévues au plan d'action proviennent du budget de fonctionnement de la direction du développement du territoire. Selon les opportunités que le plan permettra de capter, certaines interventions pourraient requérir une approbation du conseil d'arrondissement concernant les fonds provenant de la réserve de développement.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de secteurs commerciaux et de secteurs d'emplois au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et à leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par leurs actions, les SDC, associations et partenaires économiques contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionner avantageusement l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en tant que milieu de vie et d'affaires parmi les plus recherchés à Montréal.

S'appuyant sur sa vision, le plan de développement économique pourra avoir un ou plusieurs impacts suivants :

- amélioration du sentiment d'appartenance et de collaboration entre les gens d'affaires;
- renforcement du dynamisme des secteurs commerciaux portés par des regroupements de gens d'affaires structurés;
- installation de nouveaux commerces et entreprises;
- attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- animation commerciale et embellissement;
- amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité de l'arrondissement;
- amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents;
- développement d'initiatives entrepreneuriales;

- augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif et collectif;
- augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- mise en évidence du talent artistique, créatif, innovant et durable des entreprises et entrepreneurs locaux;
- amélioration de la compétitivité du District central comme destination d'affaires incontournable à Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement pourra prévoir une activité de lancement de ce plan de développement économique en 2023 ainsi que les communications qui le supportent.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre du plan dès son adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1229346002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise « 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal) » pour le service de nettoyage et de vidange complète de puisards et chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de douze (12) mois, sans option de renouvellement - Dépense totale de 236 359,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19553 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à l'entreprise « 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal)», le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de nettoyage et de vidange complète de puisards et chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 236 359,86 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19553;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 17:01

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229346002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise « 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal) » pour le service de nettoyage et de vidange complète de puisards et chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une durée de douze (12) mois, sans option de renouvellement - Dépense totale de 236 359,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19553 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dénombre 10875 puisards sur son territoire. Dans le cadre du contrat précédent, 20-18107, le nettoyage de 67 % des puisards a été effectué sur une période de trois années (2020, 2021 et 2022). Quant au présent contrat, 22-19553, il vise le nettoyage des 3625 puisards restants sur douze mois, en 2023, ce qui représentent environ 33 % des puisards de l'arrondissement. Ces actifs nécessitent un nettoyage régulier afin d'assurer un bon drainage de l'eau de surface provenant des rues et de permettre un écoulement efficace dans le réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

9 mai 2022 : Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 153 559,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage et de vidange complète de puisards et chambres de vannes, incluant transport et disposition des résidus, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 294 363,36 \$ à 447 922,76 \$, taxes incluses (appel d'offres public 20-18107). CA22 09 0105.

- 6 juillet 2020 : Accorder un contrat à EBI Envirotech Inc. pour le service de nettoyage et de vidange complète de puisards et chambres de vannes, incluant transport et disposition des résidus, pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement d'un an / Autoriser une dépense totale de 294 363,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18107 - 2 soumissionnaires. CA20 09 0177.
- 9 mai 2016 : Octroyer un contrat à « Beaugard Fosses Septique » pour des travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au coût de 115 021,28 \$ (taxes incluses), pour les années 2016-2017 (6 soumissionnaires) - Appel d'offres numéro 16-15029. CA16 090120.
- 8 juin 2015 : Accorder un contrat à gainex Inc. pour le nettoyage de puisards dans l'arrondissement pour une période d'un an, au prix et aux conditions de sa soumission,

conformément à l'appel d'offres public 15-14439 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 143 627,92 \$, toutes taxes comprises - 2 soumissionnaires. CA15 090136.

- 9 juin 2014 : Accorder un contrat à Kelly Sani-Vac Inc. pour le nettoyage de puisards dans l'arrondissement, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13460, pour l'année 2014, avec option de renouvellement pour l'année 2015 aux mêmes conditions, et autoriser à cette fin une dépense de 169 106,18 \$, toutes taxes comprises - 4 soumissionnaires. CA14 090179.
- 7 mai 2012 : Accorder un contrat à 9083-0126 Québec Inc. (Creusage RL) pour le nettoyage de 3100 puisards, à l'aide d'un camion vide-puisards, à un coût unitaire de 28 \$, taxes non incluses, pour un montant maximum de 99 798,30 \$, incluant les taxes, pour l'année 2012 - Appel d'offres public 12-12039 - 4 soumissionnaires. CA12 090123.

DESCRIPTION

Le présent contrat 22-19553 vise le nettoyage d'environ 3625 puisards en vue de compléter le nettoyage de l'ensemble des 10875 puisards situés sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui a débuté en 2020, au moment de l'octroi du contrat précédent AO 20-18107.

En plus du nettoyage et de la vidange complète des puisards, cet appel d'offres inclut également le nettoyage de 60 chambres de vannes et le transport des résidus vers un site autorisé. La durée de ce projet est de 12 mois sans option de renouvellement.

Le contrat regroupe les services suivants:

1. Le nettoyage systématique des puisards de rues et ruelles;
2. Le nettoyage non systématique des puisards de rues et ruelles;
3. Le débouchage de drains de puisards;
4. Le nettoyage des chambres de vannes;
5. Le transport et la disposition des résidus.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mandaté le Service de l'approvisionnement afin de procéder au lancement d'un appel d'offres public n°22-19553 le 7 septembre 2022, deux (2) addendas ont été émis durant cet appel d'offres.

Il est indispensable d'octroyer ce contrat puisque l'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour l'exécution du nettoyage de puisards.

À la suite de cet appel d'offres public, trois (3) entreprises se sont procuré le cahier des charges et ont déposé une offre. Il en résulte que l'entreprise « 9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal) » est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats suivant résume les prix soumis ainsi que l'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission conforme :

L'octroi est recommandé malgré l'écart de plus de 10% (11,30%) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée en contexte de marché haussier, comme le démontre l'ensemble des soumissions reçues. On observe que l'écart entre la moyenne des soumissions reçues et la plus basse soumission conforme se situe tout juste sous les 10% (8,42%).

Soumission 22-19553 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 2022-09-07

Date Addenda 1: 2022-09-20

Date Addenda 2: 2022-09-21

Date fin/ouverture des soumissions AO: 2022-09-29

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville: Service de nettoyage et de vidange complet de puisards et chambres de vannes, incluant le transport et la disposition des résidus

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx. incl.)
1	9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal)	236 359,86 \$
2	EBI Envirotech Inc.	262 441,65 \$
3	Tech Vac environnement Inc.	269 998,67 \$
Dernière estimation réalisée		212 364,92 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	23 994,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	11,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	26 081,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	11,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	33 638,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	14,23 %
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	256 266,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	8,42 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est de 236 359,86 \$ (taxes incluses), sa durée est du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, Division de la voirie, budget de l'eau.

MONTRÉAL 2030

Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la gestion durable de l'entretien du réseau d'égout.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication de l'appel d'offres public : 07 septembre 2022

Ouverture des soumissions : 29 septembre 2022

Octroi du contrat au CA : 05 décembre 2022

Début du contrat : 1er janvier 2023

Fin du contrat : 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

(Abdessamad KASSIMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lhoucine BOUSSAHOR
agent(e) technique en aqueduc et drainage

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2022-11-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique PAQUIN
Directeur



Dossier # : 1223060063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et octroyer un montant de 28 753 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs de la bâtisse du 20, rue Chabanel Ouest.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023;
2. d'octroyer un montant de 28 753 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs de la bâtisse du 20, rue Chabanel Ouest;
3. d'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 12:09

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et octroyer un montant de 28 753 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs de la bâtisse du 20, rue Chabanel Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville confie à Solidarité Ahuntsic, par le biais d'une entente, la responsabilité de l'accueil, de l'accessibilité, de la coordination, de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs dans la bâtisse située au 20, rue Chabanel Ouest. L'accès au centre communautaire, nommé la *Maison du monde* , est essentiel pour rejoindre les personnes défavorisées du territoire et leur offrir des services de base. La Maison du monde est reconnue par les acteurs sociaux du milieu comme un pôle de développement incontournable pour le quartier et comme un moyen d'intervention pour le développement communautaire et la mobilisation citoyenne, par le biais de projets inclusifs dans différents domaines (sécurité alimentaire, éducation populaire, loisirs, immigration, etc.). L'arrondissement souhaite maintenir cette entente pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0335 – 13 décembre 2021. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs du bâtiment sis au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1213060031)

CA21 090013 – 8 février 2021. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 / Autoriser une dépense totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1212971001)

CA20 090060 - 9 mars 2020. Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 / Autoriser une dépense

totale de 27 384 \$, taxes incluses. (1203060009)

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite conclure une entente de services avec Solidarité Ahuntsic, un organisme issu de la communauté, pour assumer les responsabilités qui lui sont confiées dans cette installation. En vertu de ce contrat, l'organisme sera responsable des activités suivantes : élaboration d'une programmation à la Maison du monde, accueil des usagers, surveillance des activités et entretien ménager, pendant les périodes définies de la présente convention.

JUSTIFICATION

La Maison du monde répond à des besoins spécifiques du secteur dont le développement d'une vie communautaire, le rapprochement, l'inclusion et la cohésion. L'ouverture et l'accessibilité à la Maison du monde s'avèrent essentielles tant pour les résidents du secteur que pour les partenaires qui utilisent les espaces pour rendre des services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offrir des services de proximité en collaboration avec divers partenaires, des références et de l'accompagnement vers les ressources du quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette entente tient compte des mesures exceptionnelles liées à la pandémie. Les conventions incluent des clauses spécifiques à la réalisation des projets dans le contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Solidarité Ahuntsic assure la diffusion des services et activités disponibles à la Maison du monde.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS responsable des conventions de services assure l'évaluation des besoins et le respect des éléments balisant les ententes conclues pour y répondre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développements social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie-Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 63 482,27 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 63 482,27 \$ aux organismes ci-après désignés, pour une période d'un an :

LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	17 474,69 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	46 007,58 \$
TOTAL :	63 482,27 \$

- d'approuver les deux projets de conventions de services entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 16:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie-Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 63 482,27 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) assure l'accessibilité à certaines installations de son territoire pour l'offre de services en sports et loisirs offerte aux résidents, par le biais d'organismes reconnus.
 En fonction d'une évaluation des besoins et de la disponibilité de ses ressources matérielles et financières, elle octroie des conventions de services à des organismes ayant une expertise dans ce domaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0337 du 13 décembre 2021 - Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie-Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 43 527,46 \$, taxes incluses.

CA20 09 0356 du 10 décembre 2020 - Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie-Barat pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 65 697,15 \$, taxes incluses.

CA19 09 0291 du 9 décembre 2019 - Approuver les conventions de services à intervenir avec Loisirs de l'Acadie de Montréal et Loisirs Sophie-Barat, pour l'accessibilité aux installations sportives, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Autoriser une dépense totale de 64 393,44 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La DCSLDS souhaite approuver des conventions de services pour l'accessibilité à diverses installations du Centre de services scolaire de Montréal, du Centre de services scolaire English-Montréal ainsi qu'au collège Mont-Saint-Louis.
 Des conventions sont produites à cet effet avec les organismes suivants :

- Loisirs Sophie-Barat pour un montant maximal de 46 007,58 \$
- Loisirs de l'Acadie de Montréal pour un montant maximal de 17 474,69 \$

JUSTIFICATION

L'accès à ces installations permet aux résidents de l'arrondissement de pratiquer des sports et des loisirs dans le cadre d'activités offertes par des organismes reconnus de la DCSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de solidarité, équité et inclusion. L'octroi de contributions financières à des clubs sportifs favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire et des services inclusifs répartis équitablement sur le territoire ainsi qu'à une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conventions de services permettant l'accessibilité aux installations répondent à un besoin d'une offre de services en sports et loisirs pour la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, les mesures appropriées seront prises afin d'ajuster l'offre aux impératifs sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités offertes dans ces installations font l'objet de publicité dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et elles sont diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS responsable des conventions de services assure l'évaluation des besoins et le respect des éléments balisant les ententes conclues pour y répondre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal PELLETIER
Chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 30 468 \$ à des organismes sportifs œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

Il est recommandé :

- d'accorder des contributions financières totalisant 30 468 \$ aux organismes partenaires suivants pour l'année 2023 :
-

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	1 956 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	4 999 \$
CLUB DE TENNIS DE TABLE PRESTIGE	4 620 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	1 600 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)	3 500 \$
CLUB DE HANDBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE	4 240 \$
CLUB DE RUGBY DES GAULOIS	4 554 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD (CAPN)	4 999 \$
TOTAL :	30 468 \$

- d'imputer la dépense totale conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-15 14:34

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1223060057

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 30 468 \$ à des organismes sportifs œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par l'octroi de contributions financières.

À la suite d'un processus d'évaluation avec chacun des organismes concernés, la DCSLDS recommande de contribuer financièrement aux 8 projets qui se déploieront d'ici le 31 décembre 2023, tels que présentés dans la recommandation jointe à ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 09 0046 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 904 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2022.

Résolution CA20 09 0371 - Accorder des contributions financières totalisant 35 367 \$ à des organismes œuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021.

Résolution CA19 09 0306 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 031 \$, à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités pour l'année 2020.

DESCRIPTION

La DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2023 dans le cadre du *Programme sport*.

Les montants des contributions financières 2023 ont été déterminés à la suite d'un appel à projets dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2023 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville en matière de loisirs et de sports. Ces contributions

financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité de l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contributions financières s'élève à 30 468 \$ prévus au budget 2023 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de solidarité, équité et inclusion. L'octroi de contributions financières à des clubs sportifs favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire et des services inclusifs répartis équitablement sur le territoire ainsi qu'à une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir des projets visant à favoriser l'initiation à une discipline sportive afin de contribuer à l'offre d'une programmation variée d'activités sportives accessibles, aux niveaux initiation et récréation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus auront besoin d'ajustement ou d'adaptation. Les mesures appropriées seront prises afin d'ajuster l'offre aux impératifs sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de services auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et celles diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS est en lien constant avec les dirigeant(e)s des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de celles-ci et ceux-ci un suivi régulier du déroulement de leur(s) projet(s). Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur(s) projet(s) et leur budget, et fournir sur demande tout élément pertinent afin de justifier les contributions reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-14

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse / Approuver les conventions à cet effet.

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions à intervenir avec les organismes énumérés dans le tableau ci-dessous et de leur accorder des contributions financières totalisant 690 689 \$;

Organismes	Loisir	Jeunesse	Sport	TOTAL 2023
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	79 179 \$			79 179 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	92 022 \$			92 022 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	46 104 \$			46 104 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	23 711 \$			23 711 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	38 268 \$			38 268 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	70 412 \$			70 412 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MTL	113 205 \$	54 962 \$		168 167 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE		69 818 \$		69 818 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC		27 573 \$		27 573 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC		58 275 \$		58 275 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD (CAPN)			19 490 \$	19 490 \$
	462 901 \$	210 628 \$	19 490 \$	693 019 \$

- d'imputer les montants conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 08:57

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 693 019 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes sport, loisir et jeunesse / Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

À la suite d'un processus d'analyse de projets déposés par les organismes concernés pour les programmes *Sport, Loisir et Jeunesse* , la DCSLDS recommande d'approuver les nouvelles conventions jointes au dossier pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2023, et d'accorder les contributions financières maximales énumérées dans la recommandation jointe à ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 09 0070 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme camp de jour / Approuver les addendas aux conventions à cet effet

Résolution CA21 09 0334 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 535 330 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisir / Approuver les conventions à cet effet.

Résolution CA20 09 0360 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 687 058 \$, à différents organismes, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes loisir, camps de jour, sport et jeunesse / Approuver les conventions à cette fin.

Résolution CA19 09 0295 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2020 et octroyer des contributions financières totalisant 700 076 \$.

DESCRIPTION

Conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, la DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2023 dans le cadre des programmes suivants :

- Sport (volet accueil et surveillance);
- Loisir (incluant les camps de jour);
- Jeunesse.

Les montants maximaux des contributions financières 2023 ont été déterminés à la suite d'un appel de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2023 de l'arrondissement. À ces montants s'ajoute une indexation de 5 % applicable à l'ensemble des conventions. Les montants figurant dans ce sommaire sont les montants indexés.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité à l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total maximal des contributions financières s'élève à 693 019 \$ prévus au budget 2023 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

Programmes	Montants 2023
Sport (volet accueil et surveillance)	19 490 \$
Loisir (incluant les camps de jour)	462 901 \$
Jeunesse	210 628 \$
TOTAL :	693 019 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière de solidarité, équité et inclusion. L'octroi de contributions financières à des OBNL dans les programmes sport, loisir et jeunesse favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire et des services inclusifs répartis équitablement sur le territoire ainsi qu'à une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de telles contributions, les organismes devraient majorer leur tarification et supprimer ou suspendre des activités ou des programmes. Ceci aurait des impacts significatifs sur la clientèle des milieux de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus auront besoin d'ajustement ou d'adaptation. Les mesures appropriées seront prises afin d'ajuster l'offre aux impératifs sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de services auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement

de même que dans les journaux locaux et celles diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le personnel de la DCSLDS responsable du suivi des conventions est en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de ceux-ci un suivi régulier de leur plan d'action et de leur programmation. Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur projet et leur budget, et fournir sur demande tout élément pertinent afin de justifier les contributions reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc LABELLE
Chef de division - sports et loisirs

Le : 2022-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1223060060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'accorder un d'accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic Cartierville, à même le budget de fonctionnement, afin de réaliser le pan d'action en sécurité urbaine de l'organisme couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023;
2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au document d'intervention décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 14:01

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 96 390 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2023, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2003, le conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (communément appelé « Tandem »). Ce Programme vise à promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité dans la communauté par une action de nature préventive, axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens en matière de sécurité urbaine. Il présente trois axes majeurs : la sécurité des biens et du domicile, la sécurité des personnes (femmes, aînés, jeunes) et la sécurité collective. Un axe mineur touche aussi la prévention des incendies, les premiers secours et la sécurité civile. L'organisme Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (PCAC) a été mandaté par l'arrondissement pour déployer le Programme sur son territoire.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, a initié en 2019 l'évaluation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) afin de revoir les orientations et les priorités d'intervention. La crise sanitaire de 2020 ayant retardé le calendrier de consultations et des activités initialement prévues, les travaux se sont échelonnés jusqu'en 2022. De ce processus, de grandes balises de financement ont été annoncées par le SDIS en février 2022 en matière d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Celles-ci visent notamment à renforcer la mobilisation citoyenne, la capacité des acteurs et la concertation locale, la sécurité des personnes et dans l'espace public. Les précisions de l'encadrement, dont le cadre de référence, seront toutefois annoncées ultérieurement.

Dans ce contexte, l'organisme PCAC propose un plan d'action actualisé pour 2023. Ce plan se veut transitoire afin de s'arrimer avec le cadre de référence de l'ACCSU à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0339 – 13 décembre 2021. Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet. (1212971008)

CA20 09 0363 - 10 décembre 2020. Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de

soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour la période se terminant le 31 décembre 2021 / Approuver la convention à cette fin. (1202971007)

CA19 09 0298 - 9 décembre 2019. Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet. (1193060043)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à verser une contribution financière totale de 96 390 \$ \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du plan d'action 2023 *Pour des milieux de vie plus inclusifs et sécuritaires dans Ahuntsic – Cartierville* pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Le plan d'action présente onze (11) actions de sensibilisation en sécurité urbaine, de prévention de la criminalité, de mobilisation et de concertation réparties selon quatre (4) cibles. L'atteinte des cibles mise sur la collaboration des partenaires du milieu.

Le plan d'action de PCAC 2023 s'inscrit en complémentarité aux autres plans d'action des divers partenaires de l'arrondissement. L'organisme prévoit des actions visant à bonifier le travail réalisé, améliorer les façons de faire, développer une meilleure complémentarité avec les acteurs du milieu intervenant dans le domaine de la sécurité urbaine.

JUSTIFICATION

La sécurité urbaine est au cœur des préoccupations des citoyens et de l'arrondissement. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour agir en prévention et poursuivre la mobilisation et la sensibilisation des citoyens autour des aspects de la sécurité. La réalisation du plan d'action de l'organisme représente un moyen efficace d'agir dans cette perspective. De plus, PCAC a développé une expertise en sécurité urbaine et développé une connaissance relative aux enjeux sociaux touchant la population du territoire depuis la création du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (communément appelé « Tandem »).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déploiement du plan d'action en sécurité urbaine est nécessaire pour contribuer à la sécurité vécue et perçue de la population.

Le plan poursuit des actions de sensibilisation en sécurité urbaine, de prévention de la criminalité, de mobilisation et de concertation, en portant une attention particulière aux personnes et aux milieux plus vulnérables.

Il s'inscrit dans les priorités du Plan d'action intégré en diversité et inclusion sociale de

l'arrondissement 2021-2026.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu des effets sur les facteurs qui influencent la sécurité et le sentiment de sécurité. Les activités prévues au plan d'action tiennent compte de cette réalité et contribuent à la relance sociale.

L'organisme ajuste ses actions en tenant compte des mesures de sécurité nécessaires au bon fonctionnement des activités, telles que les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement. La convention inclut des clauses spécifiques à la réalisation du projet qui tiennent compte du contexte actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,

Le : 2022-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).

Il est recommandé :

- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ (incluant MTESS/RUI), aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément aux conventions en vigueur;

Organismes	Projets	Période	Montant recommandé annuellement (2020-2023)
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	9 272,62 \$

Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité (MTESS/RUI)	Du 2020-04-01 au 2023-03-31	16 667 \$

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jocelyn GAUTHIER Le 2021-03-22 10:04

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

 Directeur
 Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
 développement social



Dossier # : 1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier additionnel aux organismes suivants:

Organismes	Projets	Montant convention initiale	Montant recommandé bonification	Montant total du projet
Autour du bébé - carrefour périnatal d'Ahuntsic	Pause-Créative	16 116 \$	8 058,00 \$	24 174,00 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	20 000 \$	3 000,00 \$	23 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Projet Sault-au-Récollet	25 000 \$	10 230,90 \$	35 230,90 \$
La Maison des parents Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	25 000 \$	5 271,27 \$	30 271,27 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	23 151,68 \$	13 890,95 \$	37 042,63 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	19 500 \$	3 000,00 \$	22 500 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	22 500 \$	1 403,00 \$	23 903 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien	17 528,70 \$	7 992,00 \$	25 520,70 \$

	dans mon HLM			
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	9 272,62 \$	1 500,00 \$	10 772,62 \$
La Corbeille	La saine alimentation : un défi alimenTERRE!	25 000 \$	7 981,50 \$	32 981,50 \$
Pause-Famille	Poupons, chaudrons et discussions	24 931 \$	2 927,56 \$	27 858,56 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde	25 000 \$	3 750,00 \$	28 750 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	2 016,00 \$	18 683 \$
	Total		71 021,18 \$	

2. d'approuver les projets d'addendas aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-25 12:30

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 / Approuver la convention et l'addenda à la convention à cet effet (réf. : CA20 09 0064).

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier additionnel de 17 000 \$ à Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- d'accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (PCAC) pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) (réf. : CA20 090064 - 9 mars 2020).
- d'approuver les projets de conventions à cet effet;
- d'imputer les montants conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 15:36

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire est pour venir confirmer les versements 2021-2022 et 2022-2023 à verser aux organismes suivants, en accord avec les conventions signées et la résolution du conseil d'arrondissement du 9 mars 2020 (CA20 090064).

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2021-2022	Montant annuel 2022-2023
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire	17 528,70 \$	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68 \$	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimentTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et	Distribution d'aliments; capsules web; préparation	7 000 \$	7 000 \$

	curatives des aliments et de ces épices	de pamphlets		
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage...) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés-rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$	25 000 \$

Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier	25 000 \$	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année	16 667 \$ MTESS/RUI	16 667 \$ MTESS/RUI

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
 Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 17 mars 2021
 Isabelle LÉPINE, 16 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
 Agent (e) de développement d'activités culturelles
 physique

IDENTIFICATION Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 71 021,18 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Accorder un soutien financier additionnel de 71 021,18 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023). Approuver les projets d'addendas à cet effet (réf: CA20 090064 - 9 mars 2020).

Du budget original alloué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période 2020-2023, une somme de 71 021,18 \$ servira à venir bonifier les projets déjà soutenus. Les demandes des organismes s'inscrivent à l'intérieur des balises du programme et elles sont soutenues par une démonstration de la pertinence du soutien supplémentaire demandé. La bonification demandée permettra aux organismes de répondre à un enjeu actuel (ex. pénurie de main-d'oeuvre) ou à un enjeu pandémique (ex. offre de services ajustée afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés initialement par le projet, etc.).

Ainsi, le présent dossier vise à octroyer une contribution financière additionnelle aux organismes suivants:

Organismes	Projets	Montant convention initiale	Montant recommandé bonification	Montant total du projet
Autour du bébé - carrefour périnatal d'Ahuntsic	Pause-Créative	16 116 \$	8 058,00 \$	24 174,00 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges	20 000 \$	3 000,00 \$	23 000 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Projet Sault-au-Récollet	25 000 \$	10 230,90 \$	35 230,90 \$

La Maison des parents Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	25 000 \$	5 271,27 \$	30 271,27 \$
Service de nutrition et d'action communautaire	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	23 151,68 \$	13 890,95 \$	37 042,63 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	19 500 \$	3 000,00 \$	22 500 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Ahuntsic Leader de la Diversité	22 500 \$	1 403,00 \$	23 903 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528,70 \$	7 992,00 \$	25 520,70 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	9 272,62 \$	1 500,00 \$	10 772,62 \$
La Corbeille	La saine alimentation : un défi alimenTERRE!	25 000 \$	7 981,50 \$	32 981,50 \$
Pause-Famille	Poupons, chaudrons et discussions	24 931 \$	2 927,56 \$	27 858,56 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du monde	25 000 \$	3 750,00 \$	28 750 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	2 016,00 \$	18 683 \$
	Total		71 021,18 \$	

Demande d'achat envoyée à la Ville-Centre.

Imputation budgétaire :

1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003664.052129.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 10 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

IDENTIFICATION Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville et un soutien financier additionnel de 17 000 \$ au Comité logement Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 / Approuver la convention et l'addenda à la convention à cet effet (réf. : CA20 09 0064).

CONTENU

CONTEXTE

Accorder un soutien financier additionnel de 17 000 \$ à Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) pour la période et le montant indiqués et approuver le projet d'addenda à cet effet / Accorder un soutien financier de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (PCAC) pour la période et le montant indiqués et approuver la convention à cet effet, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) (réf. : CA20 090064 - 9 mars 2020).

Mise en contexte

Dans le cadre de l'Entente, le budget total alloué à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour 2020-2023 est de 346 797 \$ par année, pour un total de 1 040 391 \$ pour les trois années (excluant la portion RUI/MTESS de 16 667 \$). Ce budget est modulable (une partie peut être reportée selon les besoins). Du budget total, l'arrondissement a réservé la somme de 310 000 \$ annuellement pour soutenir les projets des organismes pour une période de trois ans (2020-2023), pour un total de 930 000 \$ et a réservé la somme de 110 391 \$ pour d'autres projets à déployer selon les priorités.

En ajoutant la somme de 16 667 \$ par année pour un projet Ville-MTESS-RUI, le montant global alloué à l'arrondissement pour les trois années atteint la somme de 1 200 783 \$. Cette somme est dédiée à la réalisation d'un projet de salubrité se déroulant dans la RUI Laurentien-Grenet.

En 2020-2021

- Un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ répartie entre les 14 organismes (16 projets) a été octroyé en mars 2020 (CA20 090064 – 9 mars 2020).
- Un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ par année répartie entre les 14 organismes (16 projets) pour confirmer les versements 2021-2022 et 2022-2023 à

verser aux organismes, en accord avec les conventions signées et la résolution du conseil d'arrondissement du 9 mars 2020 (CA21 090085 – 12 avril 2021).

En 2022-2023

Pour la troisième année de déploiement des projets 2020-2023, un soutien financier additionnel de 71 021,18 \$ a été octroyé à 13 organismes (13 projets) pour bonifier les projets déjà soutenus (CA22 09 0207 – 12 septembre 2022). Cette bonification permet aux organismes de répondre à un enjeu actuel (ex. pénurie de main-d'œuvre) ou à un enjeu pandémique (ex. offre de services ajustée afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés initialement par le projet, etc.). (CA22 090207 - 12 septembre 2022)

De la somme résiduelle de 110 391 \$, il reste alors un montant résiduel est de 39 863 \$ pour soutenir des projets répondant aux enjeux actuels dans le cadre de l'entente MTESS, parmi lesquels l'on identifie la salubrité des logements sur le territoire de l'arrondissement.

Le présent dossier vise à octroyer la somme de 39 863 \$ répartie entre les deux organismes suivants :

- Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 17 000 \$ à Comité logement Ahuntsic-Cartierville, majorant le montant total accordé de 18 863 \$ à 35 863 \$ pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 afin de déployer le projet Zoom sur l'insalubrité sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
- Accorder une contribution financière au montant de 22 369 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la période du 5 décembre 2022 au 31 mars 2023 afin de réaliser le projet Brigade d'information.

En mettant en commun leurs expertises respectives, les deux organismes vont permettre la réalisation du projet. CLAC identifiera les besoins, assurera l'analyse des données recueillies et documentera le projet tout au long de la démarche. PCAC déploiera une brigade d'information qui passera dans les foyers pour aller à la rencontre des citoyens et prendre en note les informations à colliger et les ressources à diffuser.

Les deux organismes vont collaborer par le biais d'un comité de suivi régulier où seront discutés les objectifs et moyens spécifiques à mettre en place. D'autres organisations seront en appui lors de besoins particuliers.

Organismes	Projets	Montant convention initiale	Montant bonification	Montant recommandé	Montant total du projet
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	2 016 \$	17 000 \$	35 683 \$
Prévention du crime Ahuntsic Cartierville	Brigade d'information sur la sécurité urbaine	S/O	S/O	22 369 \$	22 369 \$
			Total	39 369 \$	

Demande d'achat envoyée à la ville centre.

Imputation budgétaire :

1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003664.052129.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
conseiller(-ere) en developpement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1203060008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en

situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Dans le cadre de l'Entente, le budget total alloué annuellement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour 2020-2023 est de 346 797 \$, pour un total de 1 040 391 \$ pour les trois années. Ce budget est modulable (une partie peut être reportée selon les besoins). L'arrondissement réserve une somme de 310 000 \$ annuellement pour soutenir les projets des organismes pour une période de trois ans (2020-2023), pour un total de 930 000 \$.

Pour la première année (2020-2021), s'ajoute un montant de 16 667 \$, pour un projet Ville-MTESS-RUI qui se déroule dans la RUI Laurentien-Grenet, pour un total de 326 667 \$.

L'arrondissement a procédé à un appel de propositions pour la sélection de projets présentés par des organismes communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'appel de propositions de projets s'est déroulé du 18 novembre 2019 au 8 janvier 2020. Les organismes ont déposé leur projet sur la nouvelle plateforme électronique, le système de Gestion et de suivi des subventions (GSS), implantée par le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à l'automne 2019. Une séance d'information a été offerte aux organismes le 27 novembre 2019.

Un comité de sélection des projets, composé du personnel de l'arrondissement (5) et de la conseillère BINAM (1), s'est tenu les 15-16 janvier 2020. Suite à l'analyse de projets, 16 projets ont été retenus dans le respect des priorités d'intervention et des sommes disponibles, pour un total de 326 667 \$.

Les projets ont été analysés selon les clientèles prioritaires et les conditions de vulnérabilité. Le niveau de vulnérabilité est d'autant plus élevé s'il combine plusieurs de ces conditions. Parmi les autres critères d'analyse observés, il y a : projets concertés, impacts et cohérence avec les priorités des tables de quartier.

Les projets devaient s'inscrire dans les orientations de l'Entente MTESS et intervenir sur les cibles prioritaires suivantes :

A. Populations prioritaires

Priorité 1	<ul style="list-style-type: none">• Enfants (préscolaires 0-5 ans, scolaire 6-12 ans)• Adolescents (12-17 ans)• Aînés (65 ans et plus)
Priorité 2	<ul style="list-style-type: none">• Jeunes adultes (18-29 ans)• Adultes (30-64 ans)

B. Conditions de la vulnérabilité

Situation de faible revenu	<ul style="list-style-type: none">• Sans diplôme• Diplômé - sans emploi• Diplômé - avec emploi « inadéquat »• Vivant seul• Vivant seul – avec enfants (monoparentalité)
Mauvaises conditions du logement	<ul style="list-style-type: none">• Insalubrité• Grandeur inadéquate

	<ul style="list-style-type: none"> • Sans logement (itinérance) • À risque de perte du logement
Situation d'isolement et d'exclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles à la participation sociale • Santé mentale – problèmes psychosociaux • Violence physique ou psychologique • Sentiment d'insécurité • Intégration culturelle • Vivant seul • Vivant seul – avec enfants (monoparentalité)
Insécurité alimentaire et saines habitudes alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité financière et géographique aux aliments (ex : dépannage alimentaire, popote roulante) • Saine alimentation (ex : ateliers de cuisine collective et développement de compétences)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019. Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018. Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

CA19 090043 du 11 mars 2019. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1193060008)

CA18 09 0073 du 9 avril 2018. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1183060013)

CA17 090069 du 10 avril 2017. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 322 895,70 \$ à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1173060010)

DESCRIPTION

Un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ répartie entre les 14 organismes (16 projets) suivants :

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant recommandé
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimentTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	Distribution d'aliments; capsules web; préparation de pamphlets	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$

Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage...) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés-rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les	16 667 \$ MTESS/RUI

	problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année
--	--

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations de l'Entente Ville-MTESS et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

Particulièrement, le projet MTESS/RUI, est priorisé par la Table de quartier, le Comité local des intervenants communautaire (CLIC), dans le cadre de sa planification stratégique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente étrepartie comme ceci :

- Une somme de 310 000 \$ annuellement pour les 3 années (2020-2023), pour la réalisation de 16 projets à réaliser par 14 organismes, pour un total de 930 000\$;
- Une somme de 16 667\$ (2020-2021), pour la réalisation d'un projet Ville MTESS/RUI, pour un total de 326 667 \$ la première année.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Nom du projet	Soutien 2017-2018	Soutien 2018-2019	Soutien 2019-2020	Montant recommandé 2020-2023	Soutien au projet global %
Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	41 %
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528 \$	17 528 \$	17 528 \$	17 528,70 \$	41 %
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	23 151,68 \$	100 %
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	33 %
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	100 %

	curatives des aliments et de ces épices					
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	0 \$	0 \$	0 \$	19 500 \$	60 %
Autour du bébé	Pause-créative	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	16 116 \$	64 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	8 200 \$	8 200 \$	8 200 \$	9 272,62 \$	26 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	25 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	57 %
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	17 500 \$ (pas même projet)	17 500 \$ (pas même projet)	17 500 \$ (pas même projet)	22 500 \$	56 %
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	25 000 \$	54 %
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)	24 931 \$	93 %
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$	25 000 \$	100 %
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	42 %
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$ MTESS/RUI	32 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets répondent aux besoins prioritaires identifiés en matière de développement social dans l'arrondissement par une contribution offrant un effet de levier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 12 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2020-02-12



Dossier # : 1213060030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs – camps de jour / Accorder un soutien financier additionnel de 6 418,60 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs – loisirs / Approuver les projets d'addenda à cet effet (réf. : CA21 09 0334).

Il est recommandé :

- d'ajouter les montants de soutien financier en camp de jour et bonifier la contribution financière permettant d'assurer durant 3 mois supplémentaires l'accueil et la surveillance du centre communautaire de Bordeaux-Cartierville :

Organisme	Loisirs et Jeunesse 2022 (Octroyé au CA de décembre 2021)	Loisirs 2022 (Bonification accueil et surveillance centre communautaire BC)	Camps de jour 2022 (Montant recommandé)
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$		27 697 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	86 430 \$	6 418,60 \$	33 720 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	23 221 \$		13 073 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	13 795 \$		5 936 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	28 870 \$		11 723 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	59 435 \$		17 381 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MTL	128 481 \$		23 512 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	49 040 \$		6 460 \$

- d'approuver les conventions addendas à ces fins;
- d'imputer les montants conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-03-25 08:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213060030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme loisir pour l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0334).

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal permettant d'assurer pour l'automne 2022 (période du 1er septembre au 31 décembre 2022) l'accueil et la surveillance du Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville;
- d'approuver l'addenda à la convention à cette fin;
- d'imputer le montant conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 16:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1213060030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 502 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs – camps de jour / Accorder un soutien financier additionnel de 6 418,60 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs – loisirs / Approuver les projets d'addenda à cet effet (réf. : CA21 09 0334).

CONTENU

CONTEXTE

Modifier la résolution CA21 09 0334 afin d'ajouter les montants de soutien financier en camp de jour et de bonifier la contribution financière permettant d'assurer durant 3 mois supplémentaires l'accueil et la surveillance du centre communautaire de Bordeaux-Cartierville / Approuver les conventions addendas à ces fins.

Considérant la révision des programmes de soutien financier en sports et en loisirs, des appels à projets séparés ont été effectués pour les sommes octroyées via le Programme Loisirs 2022 et le Programme Camp de jour 2022 (qui touchent les mêmes organismes).

Le présent addenda vise à octroyer une contribution pour soutenir le volet camp de jour du Projet des organismes.

Également, dans le cadre du Programme Loisirs 2022, l'organisme Loisirs de l'Acadie de Montréal reçoit une contribution financière pour son offre de services qui se déploie dans plusieurs points de services, dont le centre communautaire de Bordeaux-Cartierville. En raison d'un retard dans le déménagement de ce point de service vers le nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville initialement prévu en juin 2022, le présent sommaire addenda vise à octroyer une contribution financière supplémentaire de 6 418,60 \$ permettant à l'organisme de poursuivre l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville pour 3 mois.

Le total des contributions financières recommandées en loisirs et camp de jour pour l'année 2022 est équivalent aux sommes versées en 2021.

Organisme	Loisirs et Jeunesse 2022 (Octroyé au CA de décembre 2021)	Loisirs 2022 (Bonification accueil et surveillance	Camps de jour 2022 (Montant recommandé)

		centre communautaire BC)	
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$		27 697 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	72 189 \$	6 418,60 \$	33 720 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	23 221 \$		13 073 \$
LES COPAINS DE ST- SIMON	13 795 \$		5 936 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	28 870 \$		11 723 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	59 435 \$		17 381 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS- CANADIENS DE MTL	128 481 \$		23 512 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	49 040 \$		6 460 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉGÈRE
Cheffe de division - sports et loisirs

IDENTIFICATION

Dossier # :1213060030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme loisir pour l'accueil et la surveillance au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0334).

CONTENU

CONTEXTE

Accorder un soutien financier additionnel de 13 634,24 \$ à Loisirs de l'Acadie de Montréal dans le cadre du programme Loisir - accueil et surveillance / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA21 090334).

Dans le cadre du programme Loisir 2022, l'organisme Loisirs de l'Acadie de Montréal reçoit une contribution financière pour son offre de services qui se déploie dans plusieurs points de services, dont le Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville. En raison d'un retard dans le déménagement de ce point de service vers le nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville initialement prévu en juin 2022, le présent sommaire addenda vise à octroyer une contribution financière supplémentaire de 13 634,24 \$ permettant à l'organisme de poursuivre l'accueil et la surveillance au Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2022.

L'imputation budgétaire pour cette dépenses est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique MONGEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1213060030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 535 330 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre des programmes jeunesse et loisirs / Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

Les conventions de contributions financières qui sont présentement en vigueur seront échues le 31 décembre 2021. Le bilan de l'année 2021 que travaillent à produire les dirigeants des organismes dressera un portrait juste des résultats et expliquera les écarts entre l'utilisation prévue et l'utilisation réelle des sommes attribuées dans un contexte où des contraintes sanitaires ont imposé des limitations au déploiement de l'offre de service en sports et loisirs.

L'année 2022 constitue une année de transition au cœur d'un processus de révision des programmes de soutien financier en sports et loisirs.

À la suite d'un processus d'analyse de projets déposés par les organismes concernés pour les programmes *Jeunesse* et *Loisirs* , la DCSLDS recommande d'approuver les nouvelles conventions ci-jointes pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2022, et d'accorder les contributions financières maximales énumérées dans la recommandation jointe à ce dossier.

Une recommandation concernant les contributions financières dans le cadre des programmes *Sports* et *Camp de jour* est à venir en 2022, suite au processus présentement en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 09 0360 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 687 058 \$, à différents organismes, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre des programmes loisirs, camps de jour, sports et jeunesse / Approuver les conventions à cette fin.

Résolution CA19 09 0295 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2020 et octroyer des

contributions financières totalisant 700 076 \$.

Résolution CA18 09 0276 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$.

DESCRIPTION

Conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, la DC SLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2022 dans le cadre des programmes suivants :

- Loisirs;
- Jeunesse.

Les montants maximaux des contributions financières 2022 ont été déterminés à la suite d'un appel de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2022 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité à l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total maximal des contributions financières s'élève à 535 330 \$ prévus au budget 2022 de la DC SLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

Programmes	Montants 2022
Loisirs	322 602 \$
Jeunesse	194 139 \$
CAPN (Sports - accueil et surveillance)	18 589 \$
TOTAL :	535 330 \$

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de telles contributions, les organismes devraient majorer leur tarification et supprimer ou suspendre des activités ou des programmes. Ceci aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 et ses restrictions sanitaires ont grandement impacté les organismes de loisirs. Considérant le contexte d'incertitude, il avait rapidement été décidé de reconduire les contributions financières en 2021, aux mêmes montants que 2020.

La pandémie a apporté un éclairage différent sur tout ce que l'on connaît et a permis à la DC SLDS de se questionner encore davantage sur les objectifs de ses programmes et les modalités de soutien.

Le soutien financier recommandé pour 2022 repose sur une évaluation des activités

projetées par les organismes pour l'année à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes utilisent différents moyens de promotion afin de promouvoir leur offre de service auxquels s'ajoutent la promotion dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et celles diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les employés de la DCSLDS responsables du suivi des conventions sont en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de ceux-ci un suivi régulier de leur plan d'action et de leur programmation. Les organismes devront à la fin de l'année procéder à l'évaluation de leur projet et leur budget et fournir sur demande, tout éléments pertinents afin de justifier les contributions reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉGÈRE
Chef de division - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Caroline LÉGÈRE
Chef de division - sports et loisirs

Le : 2021-11-24

**Dossier # : 1224140001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Rayside Labossière Architectes pour une réfection du chalet des baigneurs au parc Henri-Julien et ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien pour un montant de 229 464,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - (2 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Rayside Labossière Architectes, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 229 464,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2022-006;
2. d'autoriser une dépense de 20 000,00 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, incluant les taxes et les frais incidents, pour une réfection du chalet des baigneurs au parc Henri-Julien et ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-25 13:20

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1224140001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Rayside Labossière Architectes pour une réfection du chalet des baigneurs au parc Henri-Julien et ajout d'un bloc sanitaire au Centre Henri-Julien pour un montant de 229 464,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - (2 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser le réaménagement du chalet des baigneurs du parc Henri-Julien dans une vision d'intégration du chalet existant pour s'arrimer avec les nouvelles installations projetées d'un complexe de jeux d'eau ainsi que l'ajout d'un bloc sanitaire requis au Centre Henri-Julien.

Le pavillon des baigneurs a été construit en 1997, quoique plus récent que l'ancienne pataugeoire, il devra subir des travaux substantiels afin de redéfinir sa nouvelle vocation. Le chalet du parc présente également des signes de désuétude. Le vestiaire devra être polyvalent pour répondre aux nouveaux besoins. L'équipe des loisirs souhaite une mixité des installations avec des vestiaires compatibles pour les activités de baignade le jour et pour recevoir les équipes sportives en soirée. De plus, le chalet ne correspond pas aux règles d'accessibilité universelle. Un réaménagement est également à prévoir pour accueillir le système de filtration du complexe des jeux d'eau.

Le mandat consistera à prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour chacune des phases de conception (esquisse, préliminaires, dossier définitif et appel d'offres) et de construction (chantier et période de garantie, l'exécution des documents « tels que construits », etc.) du projet. La firme aura l'entière responsabilité de produire les plans et devis nécessaires à l'appel d'offres aux fins de réalisation des travaux ainsi que pour le suivi et la surveillance du chantier. La mission consiste à mettre en place tous les éléments requis pour la mise en oeuvre de ce projet en fonction du programme, de l'enveloppe budgétaire disponible et des échéanciers proposés par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

	Résilier le contrat de services professionnels accordé à
--	--

CA22 090194 (25 août 2022)	Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007).
CA21 090240 (7 septembre 2021)	Annulation de l'appel d'offres public S-AC-2021-005 relatif à l'octroi de contrat de construction pour le nouveau pavillon des baigneurs et la réfection du chalet existant et de la pataugeoire au parc Henri-Julien
CA20 090101 (14 avril 2020)	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cardin Julien Inc. pour une réfection majeure du chalet de parc existant, ajout d'un vestiaire et construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau au parc Henri-Julien pour un montant de 247 138,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-017
CA16 090275 (11 octobre 2016)	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes (PAM) », pour la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Henri-Julien et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.
CE16 1642 (12 octobre 2016)	Adopter le programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.
CM14 1123 (24 novembre 2014)	Adopter la politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM13 0340 (23 avril 2013)	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.
CE12 0722 (16 mai 2012)	D'appuyer les projets listés, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II, volet 2012 appuyé par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 21 septembre 2011 (CE11 1519) et le 14 décembre 2011 (CE11 2097).

DESCRIPTION

Le parc Henri-Julien est situé dans le district Saint-Sulpice dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le parc est au coin des rues St-Denis et Legendre Est. Le parc offre une gamme de services tels que des terrains de baseball, de tennis, de rugby, de soccer, des terrains de bocce et de pétanque, des aires de jeux et une patinoire extérieure. Le parc offre des activités ayant une vocation sportive récréative et d'élite. Les aires de jeux pour adultes et les terrains de pétanque ont été refaits en 2016 ainsi que les terrains de rugby en 2017. Le parc est fréquenté par de nombreuses garderies du quartier et des camps de jour ainsi que par des associations et il ne faut pas oublier les résidents du quartier. Dans les dernières années, le quartier vit une renaissance et sa population et celle des jeunes enfants est en augmentation. Les besoins du nouveau projet ont été élaborés avec l'aide de la direction de la culture du sport, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. De plus, les citoyens ont été invités à venir participer à une consultation publique le 9 septembre 2019. Un réaménagement du site de l'ancienne pataugeoire vide sera au programme pour offrir une prestation de services au niveau aquatique en remplacement des anciennes infrastructures désuètes des systèmes de filtration de la pataugeoire existante d'origine de 1956.

Il va de soi qu'une étude antérieure démontrait que l'ancienne pataugeoire ne répondait plus aux normes minimales requises du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels. Un nouveau projet voit le jour selon la redéfinition d'un concept repensé

avec l'intégration d'un complexe de jeux d'eau qui a été élaborée avec la collaboration de notre équipe de la direction développement du territoire pour réaliser ainsi le présent projet.

Le chalet des baigneurs sera donc adapté pour l'occasion pour créer un agencement intéressant des espaces intérieurs avec des locaux fonctionnels afin de recevoir la clientèle des camps de jours et des citoyens qui fréquentent le parc Henri-Julien. De plus, la planification de la création d'un bloc sanitaire qui sera intégré aux installations du Centre Henri-Julien afin d'offrir des installations et des aménagements permettant l'ajout de salles de bain pour le public en dehors des heures d'ouverture du Centre Henri-Julien.

JUSTIFICATION

Les documents d'appels d'offres ont été inscrits au Système électronique d'appel d'offres public du gouvernement du Québec SEAO, le 14 septembre 2022 à des fins de soumissions et le dépôt des offres de services reçues le 18 octobre dernier. Cinq (5) compagnies se sont procuré les documents de soumission. En tout deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres. Un comité de sélection, composé de trois membres a analysé l'ensemble des offres de services avant d'ouvrir les enveloppes de prix. Les deux offres ont obtenu la note de passage suite à l'analyse du comité de sélection. Les notes obtenues par les firmes retenues ainsi que les prix soumis des firmes ayant obtenu la note de passage sont présentées dans le tableau suivant.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE	AUTRES (contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Rayside Labossière Architectes.	79.00	6.01	229 464,11 \$		229 464,11 \$
VBGA Architectes.	80.83	2.93	447 252,75 \$		447 252,75 \$
Dernière estimation réalisée (taxes incluses)			128 250,00 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(101 214,11 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(78,92 %)
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					217 788,64 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					94,91 %

Rayside Labossière Architectes obtient la meilleure note de pointage finale soit une note de 6.01 et un montant d'honoraires totalisant les 229 464.11\$ soit un écart entre le prix de l'adjudicataire et la dernière estimation évaluée à (78.92%).

Par mesure comparative, les montants présentés pour cet appel d'offres de services professionnels sont très élevés même si l'on est en présence d'un projet de moindre envergure. La conjoncture actuelle avec les mesures inflationnistes, le type de projet comportant beaucoup de rénovations intérieures sollicitant moins l'intérêt des firmes avec beaucoup de demandes actuellement en provenance des donneurs d'ouvrage sur le marché; sont peut-être des raisons aux écarts importants constatés au présent tableau comparatif.

Par surcroît en conclusion, un déséquilibre entre l'offre et la demande avec une carence observée des preneurs de cahier de charges expliqueraient vraisemblablement le contexte actuel du marché nettement favorable pour les soumissionnaires.

La firme Rayside Labossière Architectes est donc l'adjudicataire proposé pour confirmer ainsi les services professionnels permettant l'élaboration du présent projet. Le contrat est fait sur la base d'un prix forfaitaire fixe selon un budget de construction à respecter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une aide financière d'un montant maximal (net de ristournes) de 1 026 638 \$, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes, a été allouée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
Le montant du contrat est de 229 464,11 \$, taxes incluses.

Nous prévoyons une somme de 20 000.00 \$ en incidences pour des fins de laboratoire, d'études complémentaires et d'achat d'équipement.

Le montant global alloué à des fins d'autorisation est de 249 464,11 \$, ce qui représente un montant net de ristournes de 227 793,99 \$.

Ces dépenses seront assumées en totalité par la ville centre via le PAM - volet Mise aux normes et sera financé par le règlement d'emprunt #18-023.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Programme	2022	2023	2024	PTI 2022-2024	Ultérieur	Total
Programme aquatique de Montréal - Volet de la mise aux normes (Phase 2017-2019)	0,00 \$	140 386,00 \$	69 145 \$	- \$		209531 \$
Poste budgétaire relié aux incidences du dossier		18263,00 \$		- \$		18263 \$

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

Le dossier fait état de tous les éléments de Montréal 2030 pris en compte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Informez les services concernés, la population et les principaux acteurs en continu des différentes étapes de réalisation. Les travaux sont attendus par la population qui souhaite renouer avec les lieux prochainement, car il s'est passé trois saisons complètes d'inoccupation et de la non-utilisation des installations (prestation de services) en raison de la vétusté de l'ancienne pataugeoire datant de 1956 à l'origine pour ce site aquatique du parc Henri-Julien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat aux professionnels : décembre 2022

Octroi de contrat aux entrepreneurs : août- septembre 2023

Chantier : septembre 2023 à mai 2024

Mise en service : juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la loi sur les cités et villes. Les soumissionnaires ont pris connaissance des différentes politiques de gestion contractuelle. À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric L. TARDIVET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1225320003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$ à 92 192,21 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour l'ajout de temps requis plus grand que le temps estimé dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$, taxes incluses, à 92 192,21 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 16:27

Signataire : Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1225320003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres, dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$ à 92 192,21 \$, taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Cet addenda a pour but d'autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 2 007,54 \$, taxes incluses, pour l'ajout de temps requis plus grand que le temps estimé dans le cadre du contrat accordé à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), majorant ainsi le montant total du contrat de 90 184,67 \$, taxes incluses, à 92 192,21 \$, taxes incluses. (No BC : 1529790)

En effet, des travaux de de plantation la fin de semaine et les travaux d'agrandissement des fosses d'arbres sur la rue Lajeunesse ont fait augmenter les heures d'utilisation de la rétrocaveuse.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Abdessamad KASSIMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION Dossier # :1225320003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2022 pour un montant de 90 184,67 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est engagé à fournir à la communauté un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général dans une optique de lutte aux îlots de chaleur et de santé publique et doit réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation afin d'accroître le capital arboricole et pour améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains.
 La Division des parcs et des installations a procédé à une demande de prix à trois compagnies pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres pour 730 heures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0083 - 12 avril 2021 - Accorder un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 et autoriser une dépense totale de 77 677,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location, à taux horaire et pour un maximum de 730 heures, d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires inclus, afin de réaliser des travaux de plantation d'arbres, pour l'année 2022.

JUSTIFICATION

La location de la rétrocaveuse avec opérateur était l'option comportant le plus d'avantages afin de réaliser les objectifs de plantation.

Tableau - Demande de prix pour 730 heures

Compagnies	Taux unitaire	Total /	TPS	TVQ	Sous-total/	Total / 730
------------	---------------	---------	-----	-----	-------------	-------------

	(\$/heure)	730 heures (avant taxes)			730 heures (taxes incluses)	heures (taxes incluses)
5154-6937 QUÉBEC INC. (Location Guay)	107.45 \$	78 438,50 \$	3 921,93 \$	7 824,24 \$		90 184,67 \$
A.D.S. EXCAVATION ET TRANSPORT	115,00 \$	83 950,00 \$	4 380,00 \$	8 738,10 \$	97 068.10 \$	
	(supplément pour ripper) 5,00 \$	3 650,00 \$	-	-	3 650.00 \$	100 718,10 \$
GROUPE JMV	(équipement non disponible)					

Après l'analyse des demandes de prix reçus pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires inclus, l'entreprise 5154-6937 QUÉBEC INC. (Location Guay) offre le prix le plus bas pour un montant total de 90 184,67 \$, taxes incluses, pour l'année 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de certification de fonds de la Direction performance, greffe et services administratifs.

MONTREAL 2030

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location avec opérateur permet la réalisation des objectifs de plantation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 12 avril 2022
Fin du contrat: 31 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique PAQUIN
Directeur



Dossier # : 1225027012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour le programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (151 141,83 \$).

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour le programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement et financée par la réserve développement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-28 09:27

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225027012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour le programme de Ruelles vertes et communautaires, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense totale de 165 520 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (151 141,83 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville poursuit son engagement de soutenir les initiatives citoyennes par le programme de Ruelles vertes et communautaires 2023 et 2024. Une ruelle réaménagée embellit un quartier et permet de créer des espaces verts et communautaires agréables. Le principal avantage d'une telle transformation repose sur la réorganisation d'un milieu de vie par et pour les citoyens.

Quelques avantages d'une ruelle réaménagée :

- Aide à réduire les îlots de chaleur
- Améliore la sécurité du voisinage
- Favorise l'apaisement de la circulation
- Améliore la perméabilité du sol et diminue le ruissellement des eaux de pluie
- Bonifie la biodiversité
- Créé des lieux publics et des espaces de jeu extérieurs attrayants
- Renforce les interactions sociales et développe le sentiment d'appartenance au quartier
- Encourage les déplacements actifs
- Diminue le vandalisme et les comportements indésirables

Tout au long du processus de gestion des projets, l'organisme devra guider, soutenir et éduquer les résidents riverains afin de les intégrer au processus d'élaboration, de conception et de réalisation des aménagements. La mobilisation citoyenne est la pierre angulaire de ce programme.

Le programme sera réalisé sous la supervision de la Direction du Développement du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0190 – 5 juillet 2021 (1215027007) : Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et

communautaires 2022 - Dépense totale de 300 000 \$, taxes incluses (convention de services : 92 273,48 \$ + incidences : 207 726,52 \$) / Imputation à la réserve développement.
CA20 09 0281 – 13 octobre 2020 (1205027004) : Approuver une convention de services avec l'organisme Ville en vert et lui octroyer un montant de 69 799,30 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2021 et autoriser une dépense totale de 120 000 \$ comprenant les taxes et les frais incidents qui seront imputés à la réserve développement.

CA19 09 0293 – 9 décembre 2019 (1195027001) : Approuver une convention de services avec l'organisme Ville en vert et lui octroyer un montant de 99 685,14 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2020 et autoriser une dépense totale de 178 985,14 \$ comprenant les taxes et les frais incidents. Affectation provenant de la réserve développement de l'arrondissement.

CA18 09 0008 – 12 février 2018 (1185027002) : Approuver une convention de services avec l'organisme Ville en vert et lui octroyer un montant de 105 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2019 et autoriser une dépense totale de 140 000 \$ comprenant les taxes et les frais incidents.

Dossier décisionnel délégué 2175027004 : D'accorder un contrat de 26 254,54 \$ toutes taxes comprises à l'organisme Ville en vert pour le projet pilote de réaménagement d'une ruelle localisée dans le district du Sault-au-Récollet et d'autoriser une dépense totale de 35 000 \$ comprenant les taxes et les frais incidents.

DESCRIPTION

Ce programme propose une aide financière et des ressources pour accompagner les résidents qui souhaitent réaménager leur ruelle. Un guide est disponible pour les résidents afin d'encadrer la procédure pour soumettre un projet.

L'arrondissement recommande d'approuver une convention de services avec l'organisme Ville en vert d'une somme de 165 520 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du programme de Ruelles vertes et communautaires 2023 et 2024.

JUSTIFICATION

Réaménager une ruelle est avant tout un projet collectif. À l'époque, la majorité des ruelles montréalaises ont été réalisées pour répondre à des fonctions utilitaires désormais désuètes. En les repensant, les citoyens se réapproprient les espaces publics et redessinent les quartiers aux couleurs d'aujourd'hui.

Une ruelle peut devenir une zone propice à la végétation, un lieu de rencontres, un espace de jeu et de socialisation.

Par cette entente, les termes du mandat avec l'organisme consisteraient en :

- La collaboration à la réalisation des 4 ruelles sélectionnées dans le programme de Ruelles vertes et communautaires 2022 en 2023;
- La participation à la bonification du guide d'aménagement des ruelles;
- Le développement d'un outil de suivi pour la gestion de toutes les ruelles vertes dans l'arrondissement;
- La préparation des plans des conditions existantes de deux nouvelles ruelles en 2024;
- L'élaboration des plans concept de deux nouvelles ruelles en 2024;
- La préparation des plans et devis de réalisation de deux nouvelles ruelles en 2024;
- La surveillance de chantier des ruelles en 2023 et 2024;
- L'accompagnement des résidents riverains pour former le comité ainsi que dans l'organisation d'activités;
- La médiation avec les résidents riverains;

- Le suivi des ruelles existantes;
- L'évaluation du projet et la rédaction d'un rapport à la fin du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention de services est d'une durée de deux ans et couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. Plus spécifiquement, les montants seront remis selon les modalités inscrites à l'Annexe 1 de la convention de services ci-jointe.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

La dépense totale dans le présent dossier (165 520 \$) sera imputée conformément à l'intervention financière de la Direction performance, greffe et services administratifs.

La ventilation annuelle (toutes taxes comprises) est celle-ci :

	2023	2024
Total avec taxes	69 871 \$	95 649 \$
Total net ristourne	63 801,54 \$	87 340,29 \$

Le coût total de la convention de services s'élève à 151 141,83 \$ (taxes au net après la ristourne de taxes). Ainsi, ce montant, provenant de la réserve développement de l'arrondissement, sera nécessaire pour financer les deux années de la convention de services.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de Section A – Montréal 2030, soit :

Transition écologique :

Priorité 2 – Enraciner la nature en ville en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel et riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

Priorité 4 – Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Solidarité, équité et inclusion

Priorité 9 – Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Quartiers vivants

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en matière de diminution des

vulnérabilités climatiques Section B - Test climat, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le programme de Ruelles vertes et communautaires 2023 et 2024 n'est pas accepté, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ne soutiendra pas les initiatives citoyennes et ne proposera pas d'investissement dans les ruelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues dans le cadre du mandat devront être réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fait en sorte que la représentation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville soit assurée selon les politiques de cette dernière, lesquelles lui sont communiquées par la Direction du Développement du territoire ou par la Division des communications et relations avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2023 : réalisation de 4 ruelles (sélectionnées pour le programme de Ruelles vertes et communautaires 2022);
2024 : réalisation de 2 ruelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-25

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1225027011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions à intervenir avec l'organisme Ville en vert pour la réalisation du programme Éco-quartier 2023-2026 dans l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses.

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
Il est recommandé :

- D'autoriser une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier 2023-2026.
- D'approuver à cette fin la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 pour la gestion du programme Éco-quartier.
- D'approuver la convention à intervenir avec Ville en vert, pour la période débutant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, pour la location du local 1602 du centre culturel et communautaire de Cartierville de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet et d'autoriser à cet effet la location à titre gratuit.
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-30 08:25

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1225027011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver deux conventions à intervenir avec l'organisme Ville en vert pour la réalisation du programme Éco-quartier 2023-2026 dans l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 2 265 226 \$, taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

La convention de services 2022 signée avec l'organisme Ville en vert pour la réalisation du programme Éco-quartier arrive à échéance le 31 décembre 2022. Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui vise à améliorer la qualité de vie des résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et des institutions, commerces et industries présents sur le territoire en les incitant à changer leur comportement par des pratiques au quotidien plus respectueuses de leur milieu. Ce programme destiné à atteindre la cible du zéro déchet d'ici 2030, à verdir le territoire, à favoriser l'agriculture urbaine et à augmenter la cohésion sociale permet d'appuyer l'émergence locale de pôles de résilience climatique. Une des forces du programme est l'importance de la place de citoyenne et du citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière de développement durable, de transition écologique et de lutte aux changements climatiques.

De façon plus spécifique, ce programme :

- contribue, par des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation à la protection de l'environnement et à l'agriculture urbaine;
- soutiens les initiatives citoyennes par le verdissement;
- développe des liens avec la communauté.

Ainsi, en prévision de la poursuite du programme Éco-quartier dans l'arrondissement, la Direction du Développement du territoire a demandé à Ville en vert une offre de service pour la réalisation de ce programme. Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de confier un mandat de quatre ans à l'organisme Ville en vert pour la gestion du programme Éco-quartier. Cette convention de services couvrira la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 et le montant total accordé pour celle-ci est de 2 265 226 \$, taxes incluses, pour toute la durée du mandat.

Ce sommaire est également nécessaire pour établir les modalités du prêt, à titre gratuit, des installations du local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. À l'issue d'une démarche communautaire et citoyenne amorcée depuis plus d'une vingtaine d'années, la Ville de

Montréal a acquis à l'automne 2016 un édifice situé au 12 225-12 227, rue Grenet, en vue d'aménager le nouveau Centre culturel et communautaire de Cartierville. Ce projet innovant, réalisé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec le milieu concerté, regroupe sous un même toit une dizaine d'organismes communautaires, une Maison de quartier et une multitude de services à vocation culturelle et sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0336 - 13 décembre 2021 - Approuver la convention de services à intervenir avec l'organisme Ville en vert, pour la réalisation du programme Éco-quartier 2022 dans l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 / Autoriser une dépense totale de 505 770 \$, taxes incluses (dossier en référence 1215027008).

CA18 090273 - 10 décembre 2018 - Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 et octroyer un montant totalisant 1 518 500 \$, taxes incluses, soit 494 349 \$ en 2019, 506 074 \$ en 2020 et 518 077 \$ en 2021, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement (dossier en référence 1186435001).

CA17 090310 - 12 décembre 2017 - Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et octroyer un montant de 482 895 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement (dossier en référence 1175027005).

CA16 090330 - 12 décembre 2016 - Approuver la convention avec l'organisme Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière de 378 900 \$ pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à cette fin (dossier en référence 1165027001).

CA15 09 0291 - 7 décembre 2015 - Octroyer une contribution financière de 378 900 \$ à Éco-quartier Cartierville (Ville en vert) pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2016, et ce, conformément à la convention en vigueur (dossier en référence 1135027004).

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande à l'organisme Ville en vert de se consacrer aux volets : la gestion des matières résiduelles, le verdissement et l'agriculture urbaine et la concertation, en ayant une approche centrée sur la sensibilisation, l'information, l'éducation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

Les objectifs du programme Éco-quartier 2023-2026 sont :

- De sensibiliser, informer, communiquer, éduquer et mobiliser les citoyennes et les citoyens en matière d'environnement, de développement durable, de transition écologique et de lutte aux changements climatiques;
- D'optimiser le rendement des collectes sélectives (quantités et qualité des différentes matières résiduelles) et transmettre les informations sur les modalités de collecte (respect des horaires et des lieux de dépôts des matières résiduelles);
- D'augmenter le niveau de propreté sur les domaines public et privé;
- D'accentuer le verdissement et l'implantation de l'agriculture urbaine;
- De développer et mettre en œuvre des projets et des événements environnementaux dans la communauté;
- Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Pour évaluer la pertinence, la performance et l'efficacité des actions mises en œuvre ainsi que pour apporter les ajustements en cours d'année au besoin, il est nécessaire d'évaluer les retombées du programme Éco-quartier dans le cadre d'une convention de services professionnels. Le suivi consistera à mesurer l'état d'avancement des actions et des activités qui auront été mises en œuvre, au moyen d'indicateurs et pour vérifier l'atteinte des cibles annuelles fixées. Les indicateurs devront accompagner les trois rapports semestriels.

L'évaluation des rapports d'activités examinera la mise en œuvre du programme Éco-quartier en général, la nature des actions, les projets proposés, l'atteinte des objectifs initiaux, la progression des actions et l'impact général. La reddition de compte sera le processus par lequel l'organisme informera la Direction du Développement du territoire de l'état de la mise en œuvre du plan d'action présenté et approuvé annuellement.

Plus spécifiquement, l'organisme devra soumettre à la Direction du Développement du territoire un rapport qui inclura le suivi, l'évaluation et la reddition de compte des actions et des activités du programme Éco-quartier le 15 mai et le 15 septembre 2023, 2024, 2025 et 2026.

De plus, l'organisme devra fournir un rapport d'activités annuel le 15 janvier 2024, 2025, 2026 et 2027, lequel devra contenir la description des actions entreprises de janvier à avril, de mai à août et de septembre à décembre (incluant les informations sur le programme Éco-quartier, le rapport des activités détaillées et les informations complémentaires (comprenant un bilan budgétaire).

Les résultats des indicateurs qui n'auront pas atteint leur cible selon les semestres (janvier-avril) (mai-août) (septembre-décembre) devront être argumentés dans les rapports. Si l'argumentaire présenté n'est pas convaincant, le Directeur retiendra le montant prévu à payer dans le cadre de la convention de services pour la période ciblée, jusqu'à ce que la situation soit rétablie et que les cibles soient atteintes. Ainsi, le Directeur du Développement du territoire approuvera ou non les trois rapports d'activités présentés. Dans le cas où une recommandation serait non favorable quant à la poursuite de la convention de services avec l'organisme, la résiliation de la convention serait applicable si des mesures d'ajustement adéquates n'avaient pas été apportées au courant de l'année.

JUSTIFICATION

La résilience a émergé au cours des dernières années comme une qualité essentielle favorisant la capacité des villes à faire face aux événements et menaces provoqués notamment par les changements climatiques, les changements technologiques et les changements démographiques.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc choisi de positionner son Plan stratégique de développement durable 2019-2025 comme un cadre de référence pour le territoire et de l'intituler « Ahuntsic-Cartierville, un arrondissement durable et résilient ». Afin de favoriser cette résilience et de contribuer à la transition écologique, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville compte sur l'engagement notoire de sa communauté et des organismes implantés dans le quartier qui œuvrent auprès des citoyens dans des actions d'éducation environnementale et de verdissement. Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 est en partie réalisé dans le cadre du programme Éco-quartier 2023-2026.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est conscient que l'atteinte des objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, de Montréal 2030 et du Plan climat 2030, en termes de gestion des matières résiduelles, de verdissement, d'amélioration de la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources, demande des changements importants de mentalité et de comportement chez les citoyennes et citoyens et des actions concrètes sur le terrain doivent être menées. C'est pourquoi

l'arrondissement investit pour la mise en œuvre d'un programme Éco-quartier.

Ce programme permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux. Conséquemment, le programme Éco-quartier est essentiel pour préserver les acquis environnementaux des dernières années et pour assurer une amélioration constante dans une perspective de développement durable, de transition écologique et de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention de services est d'une durée de quatre ans et couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026. Plus spécifiquement, les montants seront remis selon les modalités inscrites à l'Annexe 1 de la convention de services ci-jointe. Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

La dépense totale dans le présent dossier (2 265 226 \$) sera imputée conformément à l'intervention financière de la Direction performance, greffe et services administratifs.

La ventilation annuelle (toutes taxes comprises) est celle-ci :

	2023	2024	2025	2026
Total avec taxes	540 082 \$	557 879 \$	574 882 \$	592 383 \$
Total net ristourne	493 166,85 \$	509 417,89 \$	524 943,89 \$	540 924,64 \$

Le coût total de la convention de service s'élève à 2 068 453,27 \$ (taxes au net après la ristourne de taxes).

Le local 1602 du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet sera gratuit pour le point de services du programme Éco-quartier dans l'ouest de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus de Section A – Montréal 2030, soit :

Transition écologique :

Priorité 4 – Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 – Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Solidarité, équité et inclusion

Priorité 6 – Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

Quartiers vivants

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en matière de diminution des vulnérabilités climatiques Section B - Test climat, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'approbation de la convention aurait un impact majeur quant à la réalisation de la programmation.

Il est primordial de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et ainsi l'aider à faire des choix éclairés à travers des actions concrètes. Les résidents pourront considérer le programme Éco-quartier comme référence principale en ce qui a trait à l'environnement dans sa vie quotidienne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues dans le cadre du mandat devront être réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme fait état du programme Éco-quartier de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans tous les outils promotionnels, les activités de communication, les publications imprimées ou électroniques et les communiqués relatifs à l'objet de la présente convention, lesquels doivent être préalablement approuvés par la Direction du Développement du territoire. L'organisme fait en sorte que la représentation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville soit assurée selon les politiques de ce dernier, lesquelles lui sont communiquées par la Direction du développement du territoire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Processus de programmation : décembre 2022 et janvier 2023

L'organisme devra soumettre à la Direction du Développement du territoire un rapport qui inclura le suivi, l'évaluation et la reddition de compte des actions et des activités du programme Éco-quartier le 15 mai et le 15 septembre 2023, 2024, 2025 et 2026.

De plus, l'organisme devra fournir un rapport d'activités annuel le 15 janvier 2024, 2025, 2026 et 2027, lequel devra contenir la description des actions entreprises de janvier à avril, de mai à août et de septembre à décembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée

BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-25

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1229552003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9420-2207 Québec inc. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2023 des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 1405 Henri-Bourassa ouest, d'une superficie d'environ 340.12 m ² , à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, moyennant un loyer total de 329 508 \$ (excluant les taxes). Bâtiment #1322.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9420-2207 Québec inc. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2023, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 1405 Henri-Bourassa ouest, d'une superficie de 340.12 m², à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, moyennant un loyer total de 329 508 \$ (excluant TPS et TVQ), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-25 11:02**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229552003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9420-2207 Québec inc. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2023 des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 1405 Henri-Bourassa ouest, d'une superficie d'environ 340.12 m ² , à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, moyennant un loyer total de 329 508 \$ (excluant les taxes). Bâtiment #1322.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis le 1er juin 2013, la Ville loue des espaces dans l'immeuble situé au 1405, Henri-Bourassa Ouest afin d'héberger des organismes communautaires pour répondre aux besoins des citoyens d'Ahuntsic-Cartierville. En attendant le projet de transformation de la résidence des Soeurs de la Providence en centre communautaire, le bail a été renégocié pour une période de (32) mois, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2022. Le bail a été prolongé pour une période supplémentaire de six (6) mois soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022. Pour des services de proximité en loisirs, pour des activités sociales et pour différents organismes et clubs d'âge d'or, la Ville souhaite conserver des locaux dans l'immeuble situé au sous-sol du 1405, Henri-Bourassa Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

(CA 22 09 0137) (2022-06-07) Approuver la convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 9420-2207 Québec inc. des locaux de 1325.91 m² (14 272 pi²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de six (6) mois supplémentaires, soit du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 moyennant un loyer total de cent cinquante et sept cent quatre-vingt dix et soixante-dix huit (150 790.78 \$) (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville. Bâtiment #1322.

CA 19090231 (15-10-2019): Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9052232 Canada inc. et 9103414 Canada inc. des locaux de 1325.91 m² (14 272 pi²) au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 1er novembre 2019 au 30 juin 2022, moyennant un loyer total de sept cent quatre-vingt -dix mille huit cent soixante- dix- sept 790 877 \$ (incluant TPS et TVQ), pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Rembourser les arrérages de loyers pour les ajustements des frais d'exploitation et des taxes foncières pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, et janvier à octobre 2019, pour une somme de 22 972 \$ incluant TPS et TVQ soit pour un coût total estimé à 813 849 \$ toutes taxes incluses. Bâtiment #1322.

CA 1131026001 (08- 4-2013): Approuver un bail au 1405 Henri-Bourassa Ouest d'une durée de cinq (5) ans et deux (2) mois, à partir du 1er juin 2013.

DESCRIPTION

Les lieux loués d'une superficie de 340.12 m² (3 661 pi²) se trouvent au sous-sol de l'immeuble situé au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest. Ils sont utilisés à des fins d'activités communautaires et de loisirs. Le nouveau bail est d'une durée de cinq (5) ans. Au terme du bail, deux (2) options de renouvellement de deux (2) ans chacune seront possibles.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite procéder à cette location pour assurer son offre de service et l'accomplissement de sa mission auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail est consenti en considération d'un loyer annuel de soixante-cinq mille neuf cent deux dollars (65 902\$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars (5 492 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du bail. Coût annuel d'un bail et total au terme du bail (avant les renouvellements):

	Sous-sol (340,12 m2)	Loyer proposé pour 1 an	Loyer total proposé pour 5 ans
	\$/m2	\$	\$
Loyer de base	60,79		
Frais d'exploitation	96,63		
Taxes municipales et scolaires	36,34		
Total (hors TPS et TVQ)	193,76	65 901,65 \$	329 508,26 \$
TPS 5%		3 295,08 \$	16 475,41 \$
TVQ 9,975		6 573,69 \$	32 868,45 \$
Total (incluant TPS et TVQ)		75 770,42 \$	378 852,12 \$
Montant de ristournes		6 581,93 \$	32 909,66 \$
Loyer net de ristournes		69 188,49 \$	345 942,45 \$

Notes:

- Aucune augmentation du loyer de base ne sera faite durant les cinq (5) prochaines années.
- Chaque année, à la date d'anniversaire du bail, un ajustement automatique de 2% des frais d'exploitation sera fait.
- Les taxes foncières seront payées proportionnellement à la superficie occupée selon les taux réels.
- Des travaux légers de mise en conformité, de peinture, de cirage de plancher seront pris en charge par le propriétaire et à ces frais.

MONTRÉAL 2030

Le locateur s'engage à privilégier des mesures en lien avec le développement durable et à mettre en place un système de récupération de matières recyclables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle et ce, sans interruption des activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La population sera informée de ce changement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation du bail 1er janvier 2023
Fin de la prolongation du bail 31 décembre 2027
Premier renouvellement possible 2028-2029
Deuxième renouvellement possible 2030-2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Selma KHADIR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-21

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1224212008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er décembre 2022 au 31 juillet 2023.

Il est recommandé :
d'approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er décembre 2022 au 31 juillet 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-29 12:49

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224212008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er décembre 2022 au 31 juillet 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Après discussions entre les parties, il a été convenu de reconduire le bail « par tolérance » du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, lequel est occupé, à titre gratuit, par l'organisme Club de bocce de l'Acadie. Étant donné cette décision, il y lieu d'approuver la convention à intervenir entre cet organisme et la Ville pour la location, à titre gratuit, des locaux situés au 10526, boulevard de l'Acadie pour la période du 1er décembre 2022 au 31 juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA18 09 0042 | 1183060011 : Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, du local sis au 10526, boulevard de l'Acadie (fin 31 décembre 2018);
- CA20 09 0013 | 1203060005 : Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local sis au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;
- CA20 09 0357 | 1203060037 : Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, d'un local sis au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

DESCRIPTION

L'occupation à titre gratuit du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie par l'organisme Club de bocce l'Acadie devait prendre fin en 2022, toutefois, après discussions, il a été entendu que l'organisme pourrait continuer d'occuper le local à titre gratuit jusqu'au 31 juillet 2023.

Étant donné les discussions entre les parties depuis le début de l'année 2022, aucune convention n'a été signée pour l'occupation du local à titre gratuit par l'organisme pour la période du 1er janvier au 30 novembre 2022, bien que cette occupation se soit poursuivie.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement assume le loyer du bâtiment, qui représente un montant mensuel de 18 742,04 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-11-29



Dossier # : 1224746010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 500\$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

300 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC (pour soutenir les activités de la Maison du Monde)
200 \$	SERVICE NUTRITION ET ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) (pour soutenir les activités 2023)

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 13:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224746010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 500 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION**Julie Roy, conseillère de la Ville -- District de Saint-Sulpice**

300 \$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC (pour soutenir les activités de la Maison du Monde)

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville

200 \$ SERVICE NUTRITION ET ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) (pour soutenir les activités 2023)

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1223060059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 500 \$ aux organismes suivants : PARTAGE & SOLIDARITÉ (3 000 \$) et VILLE EN VERT (1 500 \$).

Il est recommandé :

1. D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 500 \$ aux organismes suivants : PARTAGE & SOLIDARITÉ (3 000 \$) et VILLE EN VERT (1 500 \$).
2. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 12:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 500 \$ aux organismes suivants : PARTAGE & SOLIDARITÉ (3 000 \$) et VILLE EN VERT (1 500 \$).

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder les contributions financières suivantes :

3 000 \$ PARTAGE & SOLIDARITÉ :

Pour soutenir le projet mis sur pied en collaboration avec l'organisme Entre-Maisons Ahuntsic pour la distribution de paniers alimentaires à des personnes en situation de vulnérabilité. Ce projet favorise l'économie circulaire et contribue à lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire.

1 500 \$ VILLE EN VERT :

Pour contribuer au financement du projet Cyclistes Avertis ayant pour but de former les élèves des écoles de l'arrondissement aux bonnes pratiques de conduite et aux premiers gestes écocitoyens en termes de transport actif.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du FILES - bureau des élu(e)s.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - Développement social,
projets majeurs et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2022-11-10



Dossier # : 1223060058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023.

Il est recommandé :

1. D'affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-29 15:00

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 100 000 \$, provenant de la réserve de développement, pour le projet de Biblio.tests à la bibliothèque de Cartierville pour l'année 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a obtenu une subvention de 100 000 \$, taxes incluses, du Bureau du design dans le cadre du projet Biblio.tests pour rehausser l'aménagement de la bibliothèque de Cartierville.

Ce projet vise à rehausser l'aménagement des lieux dans le but de rendre l'expérience des citoyennes et citoyens plus agréable et harmonieuse par une bonification de la cohabitation d'une diversité d'usager(ère)s et d'employé(e)s grâce à un aménagement plus résilient.

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres pour services professionnels de design pour le réaménagement partiel de la bibliothèque de Cartierville. La firme Ranville Sangaré a été sélectionnée et le montant de la soumission s'élève à 15 000 \$, avant taxes. La balance de la subvention de 100 000 \$ servira à réaliser le projet d'aménagement.

Puisqu'aucun déboursé ne sera effectué en 2022, la totalité de la subvention (100 000 \$) ne pourra être utilisée en 2022 pour réaliser le projet.

C'est donc un total de 100 000 \$ non affecté au projet du Biblio.tests en 2022 qui ira en fin d'année dans les réserves de l'arrondissement. Le présent sommaire demande que cette somme soit récupérée pour être dirigée vers la réserve de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 2223060004 : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Rainville Sangaré pour un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'accompagnement de démarches de réflexion et de design pour le réaménagement partiel de la bibliothèque de Cartierville dans le cadre du projet Biblio.tests.

DESCRIPTION

L'arrondissement n'effectuera pas les dépenses prévues en 2022 dans le cadre du projet Biblio.tests. Considérant que la ville centre a émis une directive permettant aux arrondissements de reporter les sommes inutilisées en 2022 pour 2023, nous demandons à ce que les 100 000 \$ non affectés du budget 2022 du Biblio.tests soient transférés dans la réserve de développement de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Ce budget est nécessaire afin de finaliser le projet Biblio.tests et de rehausser l'expérience citoyenne en bibliothèque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget proviendra de la réserve de développement de l'arrondissement. Le solde inutilisé est évalué à 100 000 \$.

MONTREAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-14

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1229132005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant approximatif de 1 617 106,54 \$, pour l'année 2023, à même la réserve de développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

Il est recommandé:

1. D'autoriser la dépense d'un montant total de 1 617 106,54 \$, pour l'année 2023 afin de permettre l'exécution du *Plan maître de plantation 2022-2031* de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
2. D'imputer cette dépense à même la réserve de développement.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 16:19

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION Dossier # :1229132005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant approximatif de 1 617 106,54 \$, pour l'année 2023, à même la réserve de développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, consciente de l'importance des services écosystémiques rendus par les arbres, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) maintenant Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), déposait une étude sur la canopée montréalaise. Cette étude proposait l'objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025, d'évaluer le potentiel de plantation et de cibler les endroits prioritaires de plantation afin de réduire les îlots de chaleur. Le tout était présenté dans le Plan action canopée (2012-2021).

Pour aider les arrondissements à accomplir les objectifs spécifiques qui leur avaient été attribués, un programme d'aide financière comprenant plusieurs volets pour la gestion de la forêt urbaine a vu le jour. Un de ces volets visait à identifier le potentiel de plantation et les budgets requis pour la réalisation de plans maîtres de plantation uniques à chacun des arrondissements. Le *Plan maître de plantation 2022-2031* d'Ahuntsic-Cartierville a alors été produit en 2021 et adopté au conseil d'arrondissement en mars 2022. Celui-ci propose, entre autres, la plantation de 1 300 arbres par année pour une période de 10 ans afin de permettre le remplacement des arbres abattus en plus d'ajouter environ 2 364 arbres à ses actifs. Le *Plan maître de plantation 2022-2031* a aussi pour objectif de diminuer la présence d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement, d'augmenter la résilience de notre forêt urbaine, de participer à la plantation des 500 000 arbres prévue dans le Plan Climat 2020-2030 et finalement de participer à l'augmentation de l'indice de canopée montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090057. 14 mars 2022 : Affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

DESCRIPTION

La section 6.2 du *Plan maître de plantation 2022-2031* présente les coûts nécessaires à la réalisation des plantations (approvisionnement en arbres, travaux de plantation, salaire des ressources humaines (cols bleus), travaux d'arrosage, autres) en plus des coûts relatifs aux salaires des membres de l'équipe technique et du contremaître (voir pièce jointe "AC_Plan-maitre-de-plantation-2022-2031"). Une révision des coûts nécessaires à la réalisation des plantations pour l'année 2023 a été effectuée afin que les coûts estimés (2 050 889,54 \$) reflètent les coûts attendus avec une inflation aussi élevée que celle que nous connaissons aujourd'hui - à comprendre que lors de la rédaction du Plan maître de plantation 2022-2031, nous indexions les coûts à seulement 2 % par année. Les coûts d'approvisionnement, de travaux de plantation et de déminéralisation, d'arrosage en régie ainsi que de manipulation et mise en jauge ont été majoré de 8 % (augmentation d'environ 98 000 \$) tandis que les coûts associés à l'arrosage en contrat pour l'an 2 et l'an 3 ont été révisé fortement à la hausse étant donné les soumissions reçues en 2022 (augmentation de plus de 200 000 \$). En 2023, il y aura aussi un nouveau coût à assumer à la Division des parcs, soit celui de la disposition et de la caractérisation des terres d'excavation (coût supplémentaire de plus de 50 000 \$). Pour ces raisons, les coûts estimés de la réalisation des plantations s'élèvent maintenant à un total de 2 429 149,94 \$, voir le détail ci-bas.

Type d'intervention	Nature des sites	Nombre de sites à préparer	Nombre d'arbres	Coûts estimés
Plantation de remplacement	En régie	-	1 100	1 722 531,47 \$
Nouvelles plantations	Libre de contrainte	-	100	156 593,77 \$
	À déminéraliser	100	100	550 024,70 \$
Total:		100	1 300	2 429 149,94 \$

où le coût total d'une plantation a évolué ainsi entre 2021 et 2023:

	2021	2022	2023
Approvisionnement	250,00 \$	255,00 \$	275,40 \$
Plantation	418,02 \$	426,38 \$	460,49 \$
Arrosage en régie (an 1)	271,69 \$	277,12 \$	299,29 \$
Arrosage à contrat (an 2 et 3) + réfection	282,50 \$	288,15 \$	477,36 \$
Manipulation et mise en jauge	11,00 \$	11,22 \$	12,12 \$
Caractérisation terre d'Excavation	-	-	41,28 \$
Coût total	1 233,21 \$	1 257,87 \$	1 565,94 \$

D'ailleurs, pour l'exécution des travaux prévus au Plan maître de plantation pour 2023, plusieurs prolongements de postes sont également nécessaires:

(Le masculin est uniquement utilisé pour faciliter la lecture)

- Prolongement de quatre (4) postes temporaires d'inspecteurs en horticulture et arboriculture (code d'emploi 755610), du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 (1 an). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.

- Prolongement de deux (2) postes temporaires d'agents techniques en horticulture et

arboriculture (code d'emploi 755310), du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 (1 an). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.

- Prolongement d'un (1) poste contremaître temporaire en horticulture et parcs (code d'emploi 213470), du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2023 (1 an). Les tâches seront confiées en conformité avec le descriptif d'emploi.

- Création de deux (2) postes temporaires de jardiniers (code d'emploi 601160), du 7 mars 2023 au 31 décembre 2023 (environ 10 mois).

- Création de deux (2) postes temporaires de jardiniers-chauffeurs (code d'emploi 601260), du 7 mars 2023 au 31 décembre 2023 (environ 10 mois).

- Création d'un poste d'opérateur d'appareils motorisés «A» (code d'emploi 601420), du 7 mars 2023 au 31 décembre 2023 (environ 10 mois).

Le contremaître supervisera les deux équipes de plantation, soit environ une dizaine d'employés cols bleus. L'équipe de travail sera composée de jardiniers, de jardiniers-chauffeurs et d'opérateurs d'appareils motorisés «A». Il organise et planifie le travail de ces équipes pour l'exécution des travaux de plantation des arbres dans les parcs, rues, places publiques et autres espaces verts. Il s'assure du respect des normes et directives en santé et sécurité au travail pour ses employés.

JUSTIFICATION

Afin que la planification des plantations prévues par le *Plan maître de plantation 2022-2031* puisse être réalisée sans pour autant diminuer la qualité du service rendu aux citoyens par la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine et sans non plus altérer la qualité du traitement (délai de réponse, niveau des informations) offert aux autres divisions en réponse à leurs nombreuses demandes d'expertise arboricole et horticole, les postes présentés à la section précédente sont essentiels.

En pièce jointe se trouve le document "Flux-trésorerie 2023" où sont présentés les coûts que représentent les travaux de plantation, en plus des financements à recevoir via plusieurs programmes d'aide financière et via le budget de fonctionnement. Les coûts pour les travaux de plantation présentés dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* ont été revus à la hausse et ajustés dans le document "Flux-trésorerie 2023" tel qu'expliqué à la section précédente. Le montant total de 1 267 106,54 \$ demandé pour 2023 équivaut alors à la dépense à assumer par l'arrondissement (coûts moins tout financement) afin de permettre la planification et la réalisation des travaux de plantation.

Un montant supplémentaire de 350 000 \$ est également demandé afin de permettre à la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine d'avancer les sommes nécessaires aux opérations en début de saison (voir la section Aspect(s) financier(s) pour plus de détails).

Nous souhaitons également mentionner que les indices de canopée 2019 sur le territoire montréalais dévoilés tout récemment nous ont surpris, et ce, pour le mieux. Selon la dernière analyse, Ahuntsic-Cartierville avait, en 2019, un indice de canopée de 30,03 %. Comme le recommande le SGPMRS, il ne faut pas faire la comparaison entre les indices de canopée précédents et ceux de 2019 en raison des différentes méthodologies employées. Or, notre simulation de l'évolution de l'indice de canopée réalisée via le *Plan maître de plantation 2022-2031*, estimait plutôt que l'indice de canopée 2019 aurait dû être inférieure à celle de 2015, soit d'une valeur de 23.05 %, et ce, en raison des abattages massifs reliés entre autres à l'agrile du frêne. S'il est donc impossible de comparer les différents indices de canopée, l'hypothèse qui nous apparaît la plus plausible pour expliquer cette nouvelle valeur d'indice de

canopée est le fait que les indices de canopée précédents auraient été sous-évalués. Une révision des cibles nous apparaît nécessaire à l'échelle du territoire montréalais, ce qui pourrait ensuite avoir un impact sur nos cibles à l'arrondissement. Sachez que nous sommes actuellement en attente d'un retour du SGPMRS à ce sujet. D'ici cette possible révision, rappelons que le *Plan maître de plantation 2022-2031* demeure essentiel à l'atteinte d'autres objectifs tel que le remplacement des arbres abattus, la diminution des îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement, l'augmentation de la résilience de notre forêt urbaine et finalement la participation de l'arrondissement à la plantation des 500 000 arbres prévue dans le Plan Climat 2020-2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, un engagement financier est demandé pour la deuxième année d'application du *Plan maître de plantation 2022-2031*. Les dépenses à assumer par l'arrondissement pour 2023 correspondent à un montant total de 1 267 106,54 \$ (voir pièce jointe "Flux de trésorerie 2023").

Puisque le financement provenant du SGPMRS n'est reçu qu'en milieu de saison, il est nécessaire d'avoir un surplus de 350 000 \$ en début de saison qui permet d'avancer les sommes nécessaires aux différents octrois (exemple: contrat de location de rétrocaveuse). Le budget alloué (1 267 106,54 \$) n'est pas suffisant pour avancer la totalité des sommes nécessaires en début de saison. Le budget de fonctionnement ne permet pas non plus d'avancer les sommes nécessaires. Sachez toutefois qu'une partie des sommes tirées des surplus sera ré-acheminée à partir des comptes suivants lors de la réception du financement par le SGPMRS:

Forêt urbaine 2021:

6101.7720050.800050.07163.56509.000000.0000.187606.000000.99000.0000

Canopée: 6101.7717072.800050.07163.54590.000000.0000.183698.000000.99000.00000

Frênes: 6101.7716047.800050.07163.57402.000000.0000.159755.000000.99000.00000

MONTRÉAL 2030

Cette section vise les projets et programmes d'envergure dont le budget dépasse les 50M. Non applicable dans ce cas-ci.

Toutefois, il est à savoir que le *Plan maître de plantation 2022-2031* participe à atteindre l'objectif de l'administration actuelle de planter 500 000 arbres sur le territoire de la Ville de Montréal d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus du dossier, le *Plan maître de plantation 2022-2031* ne pourrait être mis en exécution pour l'année 2023. Il s'agirait alors d'un bris d'engagement auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à mettre en application les travaux de plantation pour l'augmentation de la canopée montréalaise, objectif 19 du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est envisagé dans le cadre de ce plan maître de plantation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les mesures incluses dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* pour la période 2022-2023 feront l'objet de communications ponctuelles au cours des années de déploiement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le phasage présenté dans le *Plan maître de plantation 2022-2031* sera actualisé annuellement par la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine, à la fin de la saison de plantation. Le phasage pourra être actualisé au fil du temps, en fonction de l'évolution des éléments inclus au plan, et ce jusqu'en 2031, année d'échéance du *Plan maître de plantation 2022-2031*. Les données pour l'année 2022 pourront être produits au cours de la saison hivernale 2022-2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Abdessamad KASSIMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corryne VINCENT
Ingénieure forestière

ENDOSSÉ PAR

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RIVARD
Chef de division



Dossier # : 1225027010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 22 988 \$ en provenance de la réserve de développement de l'arrondissement vers le budget 2023 du projet de dépôts volontaires du verre.

Il est recommandé :

1. d'affecter un montant de 22 988 \$, en provenance de la réserve de développement de l'arrondissement, au budget 2023 du projet de dépôts volontaires du verre;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 14:56

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225027010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 22 988 \$ en provenance de la réserve de développement de l'arrondissement vers le budget 2023 du projet de dépôts volontaires du verre.

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2019, l'arrondissement a invité les citoyens à voter pour le projet le plus prometteur et le plus désiré parmi plusieurs projets proposés avec l'objectif de financer sa mise en œuvre avec les surplus budgétaires de 2018. C'est à l'issue de ce premier « budget participatif » que le projet de dépôt volontaire du verre a été choisi par la majorité. Un montant maximum de 150 000 \$ est alloué au projet, permettant l'aménagement de deux points de dépôt volontaire sur le territoire et leur entretien.

Mis en place à l'automne 2020, les sommes de ce projet de dépôt volontaire du verre vont s'épuiser et l'arrondissement a besoin du soutien financier de la Direction de la gestion des matières résiduelles – Service de l'environnement (SENV) pour poursuivre le projet.

Le SENV est responsable des aspects qui concernent ses compétences en matière de la collecte, de transport et de traitement/valorisation des matières résiduelles. Dans ce contexte, le SENV est responsable de l'achat des conteneurs spécialisés, d'assurer les services de collecte et de transport et de déterminer les modalités d'une entente auprès d'un recycleur.

Une prolongation d'un an de ce projet pilote a été demandée à l'automne 2021, puis une autre à l'automne 2022 afin de maintenir ce service aux citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, mais également dans l'optique de s'arrimer avec la stratégie de déploiement de la consigne élargie du gouvernement du Québec à partir de l'automne 2023.

Dans le contexte ci-dessus, le SENV a envoyé une demande de prix auprès de trois fournisseurs de la grande région de Montréal pour le service de collecte et de transport de deux conteneurs Roll-Off 20 vg3 de verre à partir de leur localisation à Ahuntsic-Cartierville jusqu'au conditionneur 2M Ressource situé à St-Jean-sur-Richelieu. Le plus bas soumissionnaire conforme est GFL Environnemental Inc. pour un montant total de 67 219 \$ (incluant les taxes). Le montant net de ristourne est de 61 379,91 \$.

Pour couvrir le manque de budget de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et éviter le bris de service, un transfert d'argent de 13 528 \$ net de ristourne du SENV vers l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est demandé par ce dernier. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a obtenu 9 460 \$ de la vente du verre depuis le début du projet. Ainsi, le total des deux sommes est donc de 22 988 \$.

Puisque le projet pilote continuera au-delà de l'année 2022, la somme non utilisée en 2022 (22 988 \$) ira en fin d'année dans les réserves de l'arrondissement, nous demandons donc à ce que cette somme soit remise dans le budget 2023 du projet de dépôt volontaire du verre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 2228542001 - Octroyer d'un contrat à GFL Environmental Inc. pour la collecte et le transport de deux (2) conteneurs de 20 vg3 destinés à la collecte du verre en apport volontaire dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant total de 67 219 \$ (incluant les taxes) (3 soumissionnaires) et autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 13 528 \$ du Service de l'environnement vers l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour financer ce service.

DESCRIPTION

L'arrondissement n'effectuera pas toutes les dépenses en 2022 dans le cadre du projet de dépôt volontaire du verre. Nous demandons à ce que les 22 988 \$ non affectés du budget 2022 du projet de dépôt volontaire du verre soient transférés dans la réserve de développement de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Ce budget est nécessaire afin d'arrimer le projet de dépôt volontaire du verre avec la stratégie de déploiement de la consigne élargie du gouvernement du Québec à partir de l'automne 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vue de continuer la collecte et le transport du verre pour le projet de récupération du verre dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le Service de l'environnement a réalisé une demande de prix auprès de trois fournisseurs.

Le plus bas soumissionnaire conforme est GFL Environmental Inc. pour un montant total de 67 219 \$ (incluant les taxes). Le montant net de ristourne est de 61 379,91 \$.

Voici la ventilation budgétaire pour payer le contrat :

Ristournes du verre	9 460 \$
Budget participatif 2019 (budget initial de 150 000 \$)	38 391,91 \$
Service de l'environnement	13 528 \$
Total	61 379,91 \$

Le présent sommaire décisionnel couvre le montant du Service de l'environnement qui ne peut être reporté directement en 2023 (13 528 \$) et les revenus du verre (9 460 \$) pour un total de 22 988 \$. Le budget proviendra de la réserve développement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1226624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023 (réf. : CA22 09 0114).

Il est recommandé :
de modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 09:17

Signataire : Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1226624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier l'année de réalisation des travaux de construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol de 2022 à 2023 (réf. : CA22 09 0114).

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné que la construction des îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol n'ont pu être réalisées durant l'année 2022, il a été convenu avec le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de réaliser les travaux en 2023.

Calendrier et étape(s) subséquente(s):

- Conception, plans et devis : février-mars 2023;
- Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : avril-mai 2023;
- Réalisation : juin 2023.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tommy BEAULÉ, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1226624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre la responsabilité de la construction d'îlots de protection sur les voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur et Sauriol.

CONTENU

CONTEXTE

Dans une démarche issue des recommandations du plan local de déplacements et dans un objectif d'augmenter l'offre de son réseau cyclable, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a débuté, entre autres, l'implantation de pistes cyclables bidirectionnelles sur les rues Prieur et Sauriol en 2020 ainsi qu'en 2021, et ce, à l'ouest de la rue De Saint-Firmin. Les pistes cyclables bidirectionnelles ont été implantées à l'aide de marquage et de tige de signalisation avec ajout de balises séparatrices en saison estivale avec comme objectif à l'ultime d'avoir des îlots séparateurs afin d'assurer une meilleure protection aux usagers.

Le 27 janvier 2020, le conseil municipal a récupéré le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle, en modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055). En ce sens la modification a pour effet d'ajouter une exception à la délégation aux conseils d'arrondissement quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel et ainsi reprendre, entre autres, le champ de compétence quant à l'établissement de voies réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel.

De plus, le 2 décembre 2021, le conseil d'agglomération a délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifiés au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Sachant que le réaménagement de pistes cyclables sur lequel l'arrondissement souhaite intervenir est de juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération, l'arrondissement se voit donc dans l'obligation d'offrir au conseil municipal la responsabilité de la construction d'îlots de protection sur les rues Prieur et Sauriol.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 1228935001 prévu au CM du 21 février 2022 : Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre la responsabilité de la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de voies cyclables pour l'année 2022.
- CG21 0668 - 2 décembre 2021 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD 1218471008.
- CM20 0087 (1190566001) | 27 janvier 2020 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)
- CM19 1977 (1190566001) | 11 décembre 2019 : Inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- CA19 090289 (1198408004) | : 9 décembre 2019 : Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Dans un objectif d'augmenter la sécurité des usagers à certaines intersections des pistes cyclables bidirectionnelles implantées dans les deux dernières années sur les rues Prieur et Sauriol, il est nécessaire de faire l'ajout de mails de protection en place au lieu de la bande de protection. En effet, certaines intersections présentent des enjeux de sécurité surtout en période hivernale une fois les balises séparatrices retirées.

Les intersections sélectionnées sont essentiellement celles avec les rues artérielles ou collectrices ou bien celles où la tige est continuellement accrochée par les véhicules lors de leurs manœuvres de virages.

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est doté d'un Plan local déplacement ayant comme objectif d'augmenter la part modale des transports actifs et collectifs et ainsi diminuer l'utilisation des véhicules automobiles. Le besoin d'offrir des axes sécuritaires et structurants en favorisant le déplacement quatre (4) saisons (réseau blanc) est donc prioritaire afin d'assurer un bon partage de la chaussée et d'assurer et une meilleure cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SUM - Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation pour l'aménagement des rues ou des voies cyclables à l'intérieur de ses budgets d'investissement, soit celui du programme PDI-45000 : Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un

dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahutsic-Cartierville aurait pour conséquence de ne pas répondre aux besoins soulevés dans le plan local de déplacements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide d'avis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Si cette offre est acceptée par le conseil municipal, l'arrondissement prévoit réaliser les travaux dès le mois d'août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 12 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD
ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-04-12



Dossier # : 1227930005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 12:15

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227930005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction mineure de trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville possède la main d'œuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux de reconstruction mineure de trottoir sur le réseau artériel et les collectrices situés dans les limites de l'arrondissement (RAAV). Il souhaite donc offrir au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux visant la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le RAAV qui sont en planification à leurs programmes de réhabilitation PCPR 2024-25 ou PRCPR 2024-25 ou pour répondre à des requêtes citoyennes sur leur réseau.

JUSTIFICATION

Les rues identifiées en priorité sont celles où une planification à court terme est prévue par un programme de réhabilitation de type PCPR ou PRCPR par le SIRR puisqu'aucune intervention de réfection de béton n'y est prévue. Aussi, étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs sur le RAAV, ces travaux de réfection mineure de

trottoir permettent ainsi de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques de trottoir dangereux. Ces priorisations d'intervention permettent ainsi d'assurer une circulation sécuritaire de tous les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que le devis du projet, le tout par le biais d'un dossier décisionnel dont le SIRR sera en partie prenante et qui fera l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. Les provenances budgétaires y seront alors précisées. L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement pour la réfection mineure de trottoirs sur le réseau artériel et les collectrices est de 560 000\$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection de trottoir dont l'état de dégradation est plus qu'avancé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis écrits seront distribués 24 heures à l'avance aux résidents pour qui des impacts sont à prévoir pour des reconstructions au niveau de leur entrée de garage. Les résidents seront avisés de déplacer leurs véhicules le cas échéant afin de permettre les travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conception, plans et devis : Février-mars 2023;
- Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : Avril-mai 2023;
- Réalisation : Juin à septembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 16 novembre 2022
Nam NGUYEN, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Valérie SIMARD
ingenieur(e)

Le : 2022-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1224212007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 131 194,28 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023.

Il est recommandé :
d'affecter un montant de 119 797,86 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-29 13:11

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1224212007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant de 131 194,28 \$, net de ristourne, provenant de la réserve développement pour couvrir le coût de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Après discussion avec les parties impliquées, l'arrondissement a accepté de continuer d'assumer les coûts du loyer du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie jusqu'au 31 juillet 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 090215 – 1130356008 : Approuver le bail par lequel la Ville loue de 9028-3870 QUÉBEC INC., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2013, des locaux de 1016,97 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 1 126 467,56 \$, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Il a été convenu avec le propriétaire du local, la compagnie 9028-3870 Québec inc. de prolonger le bail « par tolérance » jusqu'au 31 juillet 2023, et ce, selon les modalités existantes. Les coûts de location du local situé au 10526, boulevard de l'Acadie pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023 représente la somme de 131 194,28 \$, taxes incluses, avant ristourne.

JUSTIFICATION

La prolongation du « bail par tolérance » permettra à l'organisme Club de bocce l'Acadie, locataire à titre gratuit du local, de trouver une solution pour poursuivre ses activités après juillet 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2023 :

- Loyer mensuel incluant les taxes : 18 742,04 \$;

- Montant total incluant les taxes : 131 194,28 \$;
- Montant total net de ristourne : 119 797,86 \$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-11-28



Dossier # : 1229816001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2022-11-18 15:21

Signataire : Jocelyn GAUTHIER

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1229816001****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdessamad KASSIMI
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-09

Josée BÉLANGER
conseiller(-ere) en gestion des ressources
financières - c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1223060061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant l'installation de bannières, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture de rues et l'utilisation des barbecues mobiles.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le tableau en annexe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 12:11

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant l'installation de bannières, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture de rues et l'utilisation des barbecues mobiles.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour les prochains mois. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger au règlement suivant de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES (R.R.V.M., chapitre U-1, article 553) concernant les bannières;
- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8) concernant la fermeture des rues;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20, paragraphe 3) concernant l'utilisation des barbecues mobiles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1222932003

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : -

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur, à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 16:25

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222932003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation de tourner à droite ou d'aller tout droit sur la rue Meilleur, à l'approche nord de l'intersection de la rue Sauvé Ouest.

CONTENU**CONTEXTE****Requête** DDS : 22-135226

Dans le cadre du projet de mesures préférentielles pour bus (MPB), réaliser par la Société de transport de Montréal (STM) sur les axes Côte-Vertu et Sauvé, entre le boulevard Décarie et la rue Berri, dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Ce projet consiste à ajouter une voie réservée 24 h et des feux chandelle à certaines intersections, ainsi qu'à faire des réaménagements géométriques mineurs à quelques intersections.

Ce projet porte le nom : « SRB Côte-Vertu / Sauvé ».

La réalisation des travaux sera effectuée par la STM selon l'entente intervenue entre cette dernière et la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée : 2194612080

DESCRIPTION

Il est recommandé :

- d'installer une signalisation de direction des voies indiquant l'interdiction de tourner à gauche pour les véhicules dans la voie de gauche, sur la rue Meilleur, du côté sud, à l'approche nord de l'intersection avec la rue Sauvé, en y installant la signalisation appropriée;

- de conserver en place toute autre réglementation actuellement en vigueur.

JUSTIFICATION

Les modifications du retrait du virage à gauche (VAG) protégé en clignotant de l'approche sud vers l'approche ouest à l'intersection proviennent de l'application du guide des piétons. Avant, il y avait un virage à gauche (VAG) protégé au début du feu vert. Toutefois, cette conception ne permet pas d'avoir une protection pour le piéton. La protection du piéton est faite de sorte que le feu piéton soit activé en même temps que le feu flèche tout droit.

Pour diminuer la pression sur les piétons et les cyclistes, du côté ouest de l'intersection Sauvé/Meilleur, il sera nécessaire d'ajouter une phase de virage protégé retardée à l'approche sud vers l'ouest. Ainsi, pour éviter un *Yellow trap*, il faut interdire de virage à gauche opposé (soit à l'approche nord vers l'est).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ordre de travail a déjà été transmis et exécuté en décembre 2021, par l'équipe de la division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edith JANISSE
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-15

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221388014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Mésey pour identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Mésey pour identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 08:21

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Mézy pour identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une période de 10 ans.

CONTENU**CONTEXTE**

Les administrateurs de la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville souhaitent améliorer, pour les jeunes du quartier, la visibilité de cette installation, par une enseigne grand format et colorée, permettant une meilleure identification du lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il est permis d'installer et de maintenir une enseigne sociocommunautaire dans la vitrine principale du chalet du parc de Mézy pour identifier la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville. Cette enseigne doit être constituée d'un film semi-transparent laissant passer la lumière naturelle du jour et apposée directement sur une partie de la vitrine principale du chalet de parc, sur sa façade nord-ouest. Ce film doit être résistant au feu ou ignifugés. Cette enseigne peut être installée à compter du 6 décembre 2022, pour une période de 10 ans. Elle doit être maintenue en bon état en tous temps et peut être remplacée périodiquement au besoin en maintenant un visuel semblable à celui proposé et joint au dossier décisionnel. Les administrateurs de la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville sont responsables des dommages et réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de cette enseigne.

JUSTIFICATION

L'article 512 du règlement d'urbanisme (01-274) prévoit la possibilité pour le conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances relatives à l'affichage.

CHAPITRE IV ORDONNANCES

521. Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

5^o des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée. Ces enseignes et enseignes publicitaires sont autorisées sans permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation, l'entretien et l'enlèvement est à la charge de la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville

MONTRÉAL 2030

L'installation de cette enseigne s'inscrit bien dans les 3 orientations suivantes de Montréal 2030:

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
Amplifier la démocratie et la participation;
Stimuler l'innovation et la créativité.

C'est également un projet à l'échelle de l'humain et du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser une plus grande fréquentation des jeunes du quartier et offrir une offre d'activités plus diversifiée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet sera réalisé en respect des règles sanitaires applicables au moment de sa mise en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Maison des jeunes pourra organiser une inauguration de cette nouvelle enseigne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation à compter du 10 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), article 521.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1229570003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'usage restaurant (catégorie C.2) dans une partie du bâtiment situé aux 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, lot 1 487 755 (demande 3003180529). - Zone 1293

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.1 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain et constitué du lot 1 487 755 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper une partie de l'immeuble à des fins de restaurant (catégorie d'usage C.2), aux conditions suivantes :

- Que l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- Que la terrasse soit implantée strictement en cour avant et selon les normes établies par la réglementation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A Plan numéroté A-101, daté du mois de mai 2022 préparés par Michael Pitsas, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire le 18 octobre 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-04 10:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229570003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'usage restaurant (catégorie C.2) dans une partie du bâtiment situé aux 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, lot 1 487 755 (demande 3003180529). - Zone 1293

CONTENU**CONTEXTE**

La dérogation porte sur l'article 132.2 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 01-274 plutôt que sur l'article 132.1.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERSimon THERRIEN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229570003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'usage restaurant (catégorie C.2) dans une partie du bâtiment situé aux 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, lot 1 487 755 (demande 3003180529). - Zone 1293

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise le bâtiment sis aux adresses 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain construit en 1957. Il s'agit d'une construction contiguë de deux étages d'une superficie d'environ 900 mètres carrés par étage. La propriété est située en secteur industriel avec nuisances I.4A.

Le requérant a effectué une demande de projet particulier en vue de convertir l'usage d'un bâtiment localisé au 9850, rue Saint-Urbain, d'un usage de service de traiteur et comptoir pour emporter à un usage de restaurant avec café-terrasse.

Cette conversion doit se faire par projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisque l'usage de restaurant n'est pas autorisé dans la zone 1293 où le bâtiment est situé.

Le projet est soumis au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Un avis favorable a été émis lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2021.

DESCRIPTION

L'usage actuel de la partie visée du bâtiment est un usage de traiteur, lequel est autorisé et fait partie de la catégorie d'usage industriel I.1A.

La zone 1293 dans laquelle se trouve le bâtiment est une zone d'usage principal I.4A comprenant les catégories d'usage industriel et commercial lourd C.6(1), C.6(2)A, C.7, I.1A, I.2A et I.4A. Ces usages permettent également un certain nombre d'usages spécifiques « également autorisées » (EA.1, EA.2, EA.4, EA.9, EA.16, EA.17, EA.18 et EA.20), dont cependant l'usage de restaurant (EA.3) ne fait pas partie.

Le terrain et le bâtiment sont en bordure d'une zone d'habitation H-2-4 (2 à 8 logements) où l'usage de restaurant n'est pas permis. Ils sont par ailleurs à 250 mètres de la zone industrielle et commerciale 1318 du boulevard Saint-Laurent où l'usage de restaurant est autorisé par la catégorie d'usage commercial C.4 (commerce de moyenne intensité).

La zone industrielle 1293 est une grande zone qui va de la rue Sauvé Ouest aux voies ferrées (0,32 kilomètre) et

de la rue Clark à la rue Meilleur (0,78 kilomètre). Dans son ensemble, elle est éloignée de zones où les restaurants sont autorisés, sauf à l'extrémité est du côté de Saint-Laurent.

Le requérant avance l'argument qu' « *il y a un grand manque d'offre de service dans le domaine de la restauration dans notre secteur* », ce qui peut s'entendre en parlant de cette zone industrielle, contrairement aux zones industrielles situées au sud de la voie ferrée, lesquelles profitent des restaurants de la rue Chabanel Ouest.

Le service de traiteur actuel, comprenant un comptoir pour emporter, dont le permis d'occupation a été accordé récemment en octobre 2020, pourrait avoir déjà profité de ce manque d'offre de restaurants.

JUSTIFICATION

CRITÈRES APPLICABLES		ÉVALUATION	COMMENTAIRES
PIIA	Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal		Identifié comme secteur d'emplois dans le Plan d'urbanisme
	Comatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion		Le requérant offre déjà un service de repas sur les lieux
	Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux		Aucun changement de volumétrie prévu
	Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine		
	Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations		
	Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation		
	Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité		
	Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet		
	Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu		

	ATTEINT
	+ / - ATTEINT
	NON ATTEINT

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande sous réserve que la terrasse soit implantée strictement en cour avant et selon les normes établies par la réglementation, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'usage demandé est compatible avec le plan d'urbanisme;
- Le requérant offre déjà un service de repas à l'intérieur du bâtiment concerné;
- L'usage offert vient répondre à la demande des travailleurs du secteur industriel.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité a émis un avis favorable à cette demande sous réserve que la terrasse soit implantée strictement en cour avant et selon les normes établies par la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-22

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221388010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Il est recommandé:

- d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-14 10:17

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1221388010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le taux d'imposition des cotisations pour 2023 a été modifié par rapport au taux inscrit au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion. Un projet de règlement comportant le bon taux d'imposition sera ajouté en addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles ETHIER, Service des finances
Samuel P LALIBERTÉ, Service des finances

Lecture :

Samuel P LALIBERTÉ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES

Commissaire - développement économique

IDENTIFICATION Dossier # :1221388010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné. Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les SDC (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC Quartier Fleury Ouest pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 a été adopté lors de son assemblée générale le 19 septembre 2022. Copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090352 - Dossier 1211388016
 Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Quartier Fleury Ouest pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.
 Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 45 086 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des établissements d'entreprise du

district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district commercial.

Le taux de cotisation indiqué dans le projet de règlement joint n'étant pas final, le règlement devra faire l'objet d'un sommaire addenda entre l'avis de motion, du 7 novembre 2022, et l'adoption, du 5 décembre 2022.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2023.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC Quartier Fleury Ouest contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique et de l'animation commerciale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le taux de perception des cotisations est demeuré stable en 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022;

- Adoption du règlement: 5 décembre 2022;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2022;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19;

- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-10-12



Dossier # : 1229715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-15 14:59

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229715001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le taux d'imposition des cotisations pour 2023 a été modifié par rapport au taux inscrit au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion. Un projet de règlement comportant le bon taux d'imposition sera ajouté en addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Gilles ETHIER, Service des finances
Samuel P LALIBERTÉ, Service des finances

Lecture :

Gilles ETHIER, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA

commissaire adjoint(e) - developpement economique

IDENTIFICATION

Dossier # :1229715001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 a été adopté lors de son assemblée générale le 28 septembre 2022. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090351 - Dossier 1211388017

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 300 560.00 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Pour financer ce budget, la SDC demande à la Ville de Montréal d'imposer, à chacun des établissements d'entreprise du district, une cotisation obligatoire, plus les taxes applicables pour le même montant. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, pour chacun des établissements du district commercial.

Les taux de cotisation indiqués dans ce règlement n'étant pas finaux, le règlement devra faire l'objet d'un sommaire addenda entre l'avis de motion, du 7 novembre 2022, et l'adoption, du 5 décembre 2022.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer le financement des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC. Les SDC jouent un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux de vie des résidents en assurant une offre commerciale adéquate, des activités et une animation continue, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu de socialisation au coeur des quartiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2023.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires et de l'animation commerciale de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le taux de perception des cotisations est demeuré stable en 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022;

- Adoption du règlement: 5 décembre 2022;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2022;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le Conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos COSTA
commissaire adjoint(e) - developpement

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-10-14

economique



Dossier # : 1221388011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

Il est recommandé:

- d'adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-21 08:15

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil (d'arrondissement) peut approuver ce budget après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux SDC (Règlement 03-108) stipule à l'article 1, paragraphe 5, que la Ville délègue aux conseils d'arrondissement certains pouvoirs, dont ceux décrits à l'article 458.27 susmentionné.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 décembre 2004, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001). Malgré les articles 38 et 39 de ce règlement, quant à la perception des cotisations auprès des membres et leur remise à la SDC, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté d'assumer ces tâches auprès des membres de la SDC District central pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement de la SDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 a été adopté lors de son assemblée générale le 28 septembre 2022. Une copie du budget adopté est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090353 - Dossier 1211388015

Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation

DESCRIPTION

Donner avis de motion - Adopter un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC District central pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Le budget de fonctionnement de la SDC prévoit des cotisations obligatoires des membres de 767 237.96 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Pour financer ce budget, la société demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, pour le même montant, plus les taxes applicables. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira les cotisations selon la formule de calcul prévue au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial.

Il est également prévu que la notion de «famille d'occupation» s'applique à ces cotisations pour ainsi regrouper sous une même cotisation les établissements d'entreprise opérant dans diverses suites d'un même immeuble, sous le même compte foncier.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement permet d'assurer un financement annuel récurrent des activités de la SDC, par le prélèvement des cotisations auprès de chacun des établissements d'entreprise faisant partie du territoire de cette SDC.

La SDC District central joue un rôle primordial dans le positionnement et l'amélioration d'un des plus importants quartiers d'affaires de la région de Montréal. De par sa centralité, son accessibilité et son abordabilité, ce quartier d'affaires dispose de tous les attributs pour offrir aux 25 000 travailleurs qui le fréquentent et aux 1 700 entreprises qui l'habitent, un milieu d'affaires dynamique, attractif et compétitif. De plus, il est impératif d'assurer la pérennité de quartiers d'affaires au coeur de Montréal pour ainsi contribuer à la qualité de vie des résidents en assurant une offre commerciale et d'emplois adéquate, des activités et une animation continues, un environnement agréable et sécuritaire et un lieu d'innovation et de créativité au coeur d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal.

L'objectif poursuivi par la SDC District central est de devenir le quartier d'affaires le plus recherché dans la grande région de Montréal d'ici 15 ans et d'y faire passer le nombre de travailleurs de 25 000 à 40 000.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de cette SDC prévoit également une contribution financière de l'arrondissement. L'adoption du règlement implique le versement de cette contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement de février 2023.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC District central contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de la SDC par les cotisations des membres favorise la pérennité de cette organisation vouée au soutien de la dynamique d'affaires du District central.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le taux de perception des cotisations est demeuré stable en 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les membres de la SDC reçoivent un feuillet d'explications au sujet de l'établissement de la cotisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022;

- Adoption du règlement: 5 décembre 2022;
- Transmission au Service des finances pour imposition avant le 31 décembre 2022;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes(L.R.Q., chapitre C-19);

- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);
- Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA05 09007) adopté par le conseil d'arrondissement et en vigueur depuis le 10 avril 2005.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-12

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221388013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001)

Il est recommandé:

- d'adopter un règlement modifiant le règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-01 12:48

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 12 octobre 2022, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté la résolution CE22 1678 à l'effet d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé: " Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)" et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. L'adoption de ce règlement étant prévue le 21 novembre, les arrondissements doivent donc procéder à la modification de leurs règlements sur les sociétés de développement commercial pour le 1er janvier 2023. De ce fait, le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001) doit être modifié pour assurer une concordance au règlement 03-108.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1678

DESCRIPTION

Le projet de règlement prévoit la modification des articles 11, 27 et 33 du règlement RCA04 09001. Les modifications aux articles 11 et 27 ont pour but de permettre une modernisation et une plus grande flexibilité au niveau des moyens de convocation des assemblées des sociétés de développement commercial. La modification à l'article 33 du règlement RCA04 09001 a pour but de permettre aux sociétés de développement commercial d'adopter leur budget, soit à une assemblée spécifique portant sur le budget, soit à une assemblée générale prévoyant spécifiquement l'adoption du budget, en autant que l'adoption du budget soit effectuée avant le 30 septembre de chaque année.

JUSTIFICATION

Les sociétés de développement commercial ont demandé à la ville de simplifier les procédures de convocation aux assemblées générales de constitution ou régulières afin de permettre l'utilisation d'avis électroniques, d'avis publics dans les journaux ou autres formes de convocation qui ne requièrent pas l'envoi d'avis par courrier recommandé onéreux. Les sociétés de développement commercial ont également demandé à la ville de prévoir la possibilité d'adopter leurs budgets, soit lors d'une séance spécifique à cette fin, soit lors d'une assemblée générale prévoyant spécifiquement l'adoption du budget afin de ne plus

devoir organiser 2 assemblées générales annuellement, si elles le désirent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif visé par ces modifications réglementaires est de réduire les frais d'opération des sociétés de développement commercial.

MONTRÉAL 2030

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 7 novembre 2022;

- Adoption du règlement: 5 décembre 2022;
- Entrée en vigueur du règlement : le 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

- Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)
- Le Règlement intérieur du conseil de Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108);
- Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001);

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-10-31



Dossier # : 1224040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

Il est recommandé :
d'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-16 13:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1224040006****Unité administrative responsable :** Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.**CONTENU****CONTEXTE**

En l'absence de nouveaux tarifs provenant de l'Agence de mobilité, qui fixe les tarifs prévus à l'article 32, paragraphe 2°, sous-paragraphe a), les tarifs demeurent les mêmes qu'en 2022. De plus, les tarifs relatifs aux terrains extérieurs étant concertés, ceux-ci ont également dû être révisés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERLinda LAJEUNESSE
secrétaire-recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour l'utilisation de ses biens ou pour les services ou activités proposés aux citoyens. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévues au budget de 2023 est tributaire de l'application de ces tarifs.

Un projet de règlement sur la tarification dans notre arrondissement est soumis pour étude et adoption par le conseil d'arrondissement. Ledit règlement, qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2023, remplacera le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - exercice financier 2022 (RCA21 09008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1214040006 | CA21 09 0356 : Adopter un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022.

DESCRIPTION

Le présent projet de Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 remplacera le règlement RCA21 09008 (exercice financier 2022). Tous les tarifs mentionnés audit projet de règlement ont été présentés au groupe de travail sur le budget pour l'exercice 2023.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de recettes prévus au budget 2023 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs sont révisés annuellement dans le respect du principe du bénéfice reçu et le règlement est modifié en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 Novembre 2022 : avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 5 Décembre 2022 : adoption du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2022
- Décembre 2022 : promulgation
- 1er janvier 2023 : prise d'effet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-10-19



Dossier # : 1224040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

Il est recommandé :
D'adopter le règlement sur la taxe relative aux services (exercice 2023)

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-17 09:44

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

CONTENU**CONTEXTE**

Une des sources de financement du budget de fonctionnement de l'arrondissement provient de la taxe relative aux services. Cette source de financement permet d'équilibrer le budget et d'assurer le niveau de service aux citoyens.

Le taux de cette taxe pour 2023 sera de 0.0435 \$ du 100 \$ d'évaluation. En 2022, le taux de cette taxe était de 0.0438 \$ du 100 \$ d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09235 - Adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 229 100 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CA21 090355 - Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2022).

DESCRIPTION

Le taux de la taxe relative aux services pour 2023 est fixé à 0.0435 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

Selon l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera appliquée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Le montant des revenus provenant de cette taxe totalise 8 986 800\$

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 Novembre 2022 : avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 5 Décembre 2022 : adoption du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023
- 1er janvier 2023: prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget de fonctionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-10-13



Dossier # : 1224040007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2023-2032 pour la réalisation du programme de réfection routière.

D'adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-21 16:08

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2023-2032 pour la réalisation du programme de réfection routière.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 688 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux concernés sont réalisés soit en régie, soit par l'octroi de contrats à l'entreprise privée à partir d'appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090234 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA22 090013 - Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 900 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux concernés sont réalisés soit en régie, soit par l'octroi de contrats à l'entreprise privée à partir d'appel d'offres public (GDD 1214040009).

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale, d'une valeur de 3 688 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 pour la réalisation des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I 2023-2032**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet 55733 - Programme de réfection routière

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
	3 688 000 \$	3 016 900 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	30 008 900 \$
Moins											
Dépôts de promoteurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution du budget de fonctionnement ou affectation de surplus	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Subventions déjà encaissées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Montant à financer par emprunt	3 688 000 \$	3 016 900 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	2 913 000 \$	30 008 900 \$

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2023.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 7 novembre 2022

- Adoption du règlement - 5 décembre 2022
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - date à venir
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-10-21



Dossier # : 1224040008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2023-2032.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter un règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs dans le cadre du Programme Décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-24 16:04

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224040008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2023-2032.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 850 000 \$ dans le cadre du Programme des immobilisations 2023-2032 afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le besoin d'un règlement d'emprunt s'explique par un montant de 1 150 000 \$ au PDI 2023 et un report de budget de PDI des années antérieures que nous voulons utiliser en 2023 de 3 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090234 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
CA22 090354 - Adopter un Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 4 530 700 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs. P.D.I. 2022-2031.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 1 850 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'arrondissement. De plus, pour faire suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'arrondissement, nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants. L'adoption du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des

projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira à financer le programme d'aménagement et de réaménagement des parcs de l'arrondissement prévu au Programme des immobilisations 2023-2032.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvés par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

Aspects financiers et budgétaires - Programmation P.D.I. 2023-2032

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:

Projet: 34224 - Programme de réaménagement de parcs

2023 2024 2025 Total

Investissements nets 1 150 000 \$ 1 072 500 \$ 2 000 000 \$ 4 222 500 \$

MOINS:

Dépôts de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contribution du budget de fonctionnement

ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subventions déjà encaissées 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

= Montant à financer par emprunt **1 150 000 \$ 1 072 500 \$ 2 000 000 \$ 4 222 500 \$**

PDI-2023	1 150 000 \$
Utilisation des reports PDI des années antérieures prévue en 2023	3 100 000 \$
Total des besoins 2023	4 250 000 \$
Solde du Règlement d'emprunt RCA21 09 009	2 400 000 \$
Règlement d'emprunt demandé	1 850 000 \$

N.B. La présente demande de règlement d'emprunt porte sur l'année 2023.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des travaux des projets du programme d'aménagement et réaménagement des parcs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Publication du règlement.
- Communication du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion - 7 novembre 2022
- Adoption du règlement - 5 décembre 2022
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - date à venir
- Publication - date à venir
- Entrée en vigueur : Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou la date d'adoption par le conseil municipal du programme d'immobilisations comportant l'objet dont la réalisation est financée par le règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-10-21



Dossier # : 1228153003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

Il est recommandé :
d'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-01 13:45

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228153003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, les arrondissements ont la compétence quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel suivant une délégation du conseil de la ville en vertu du Règlement 08-055, sauf certaines exceptions. Les arrondissements sont donc compétents à cet égard, tant sur le réseau local qu'artériel.

Créée dans l'optique d'assurer une gestion cohérente, uniforme et harmonisée du stationnement sur l'ensemble du territoire, l'Agence de mobilité durable (l'Agence) est, depuis le 1er janvier 2020, le gestionnaire du stationnement de la Ville de Montréal. Celle-ci, prenant le relais de la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) exerçant ce rôle depuis 1995, est responsable de la gestion du stationnement tarifé sur rue, autant sur le réseau artériel que local, ainsi que dans les terrains de stationnement (autoparcs) relevant de la compétence du conseil de la ville.

De ce qui précède, l'Agence est responsable de la perception et de l'entretien des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs mais les règlements régissant les modes de paiement autorisés et autres conditions sont de compétence d'arrondissement.

Il convient donc à l'arrondissement de modifier son règlement pour permettre la mise à jour des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs à laquelle l'Agence doit procéder afin de se conformer aux exigences des réseaux de paiement en matière de sécurité, mais également pour permettre un plus grand choix de mode de paiement pour les clients des stationnements tarifés.

Le présent sommaire a pour objet de recommander l'adoption par le conseil d'arrondissement

de modifications au règlement sur la circulation et le stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

1. Une première modification au règlement sur la circulation et le stationnement vise à permettre, l'utilisation de tout mode de paiement adéquat (carte de débit/crédit, Google Pay, Apple Pay, Paypal, etc.) et d'applications tierces (Transit, Google, P\$ Service Mobile, etc.) pour la perception de la tarification du stationnement. Présentement seul le paiement par carte de crédit est permis aux bornes par ces règlements.
2. Il y est également supprimé la limite de deux paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne de paiement du stationnement.
3. Le délai de pose de signalisation temporaire d'interdiction de stationner est rapporté à minimum 12h.

JUSTIFICATION

1. Le nouveau système implanté par l'Agence de mobilité durable dans les bornes et distributeurs dont elle a la gestion permet d'améliorer :
 - La sécurité des données des utilisateurs (mise en place indispensable des normes de sécurité EMV pour les paiements par carte de crédit, exigée par les réseaux de paiement)
 - L'expérience client des usagers du stationnement tarifé, en offrant plusieurs modes de paiement :
 - Ajout de l'utilisation de la carte de débit,
 - Ajout du paiement sans contact,
 - Ajout du paiement par le biais d'applications (ex: Google Pay, etc.).
2. La limite au nombre de paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne de paiement du stationnement entre en effet en contradiction avec le projet de tarification progressive actuellement en réflexion à l'Agence de mobilité durable et n'a plus lieu d'être.
3. Une harmonisation des pratiques entre les arrondissements concernant le délai de pose de signalisation temporaire, permet aux agents qui interviennent qu'ils puissent appliquer le même délai quel que soit le territoire où ils interviennent. Cela crée plus d'équité entre les détenteurs de permis d'occupation du domaine public et ce, quel que soit le territoire, tout en évitant des erreurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications demandées n'ont pas d'impacts financiers.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en

changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter des modifications au règlement aurait les impacts suivants :

1. Le déploiement du mode de paiement par Flash Interac (carte de débit) est interrelié avec la mise en place indispensable des normes de sécurité EMV pour les paiements par carte de crédit. Or l'absence de mise aux normes pourrait mettre la Ville à risque lors de l'utilisation de cartes de crédit par les clients du stationnement tarifé;
2. La tarification du stationnement ne pourrait évoluer vers une tarification modulaire en conservant la limitation actuelle sur le nombre de paiements consécutifs autorisés;
3. Le travail des agents de stationnement est complexifié par les variations de règlement d'un arrondissement à un autre.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement : 07 novembre 2022

Adoption du règlement : 07 novembre 2022

Implantation : fin novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex PAPELIAN
Agent technique en circulation stationnement

ENDOSSÉ PAR

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division

Le : 2022-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1229141010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'activités diversifiées" à même une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'emplois" ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec

Il est recommandé de soumettre, pour approbation par le conseil de la Ville, un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'activités diversifiées" à même une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'emplois" ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site du 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-15 14:31**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'agrandir une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'activités diversifiées" à même une aire de catégorie d'affectation du sol "Secteur d'emplois" ainsi que la création d'un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé à l'intersection sud-est de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le site 50-150 Louvain Ouest est situé au coin de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade, parmi le secteur Chabanel dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il s'agit d'un terrain de 60 095 mètres carrés (6 hectares) et qui est la propriété de la Ville de Montréal. Le site est vacant de toute construction ou aménagement permanent à l'heure actuelle et il est projeté, depuis son acquisition en 2016 par la Ville, d'y aménager la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. La cour de services ne devrait toutefois occuper seulement qu'une partie des six hectares du site.

Avec l'opportunité offerte par le projet du 50-150 Louvain Ouest, la Ville souhaite, avec sa propriété, permettre l'émergence d'un projet structurant qui saura dynamiser la revitalisation du secteur Chabanel et devenir la préface de son avenir souhaité. En ce sens, une démarche d'idéalisation et de conceptualisation afin de déterminer plus précisément l'avenir du site est en cours. Afin de créer un contexte propice à l'innovation, il est souhaitable d'élargir les possibilités de développement du site et de considérer un éventail plus élargi d'usages permis au plan d'urbanisme.

Le présent dossier propose donc une modification du plan d'urbanisme afin de convertir l'affectation actuelle du site, "Secteur d'emplois", vers celle de "Secteurs d'activités diversifiées", de créer un nouveau secteur à transformer parmi les secteurs de densité et d'établir les grands paramètres (hauteur permise, densité, forme et taux d'implantation) et autres dispositions qui encadreront son développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM12 1108 (17 décembre 2012) : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest

et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant. (Dossier 1124306003).

Résolution CA13 090132 (13 mai 2013) : Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création d'une nouvelle zone de catégories d'usages E.6(1) et E.7(1) et l'assujettissement de cette nouvelle zone à l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest - Lots 1487577 et 1999283 du Cadastre du Québec - Zone 0383. (dossier 1124039016)

Résolution CA16 090104 (11 avril 2016) : Maintien de la décision rendue par le comité consultatif d'urbanisme relativement à la démolition de l'immeuble situé aux 50-150, rue de Louvain Ouest - Lots 1487577 et 1999283 du cadastre du Québec (dossier 1164039006)

Résolution CA21 090066 (8 mars 2021) : Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal, le document de la planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel (dossier 1204039010).

Résolution CM22 0484 (25 avril 2022) : Approuver un bail, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et Îlot 84, pour deux (2) termes de sept (7) mois, soit du 1er avril au 31 octobre 2022 et du 1er avril au 31 octobre 2023, afin d'y installer un espace éphémère et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec (dossier 1225372001).

DESCRIPTION

Le site

Le site du 50-150 Louvain Ouest est une propriété vacante d'une superficie totale 60 095 mètres carrés et composée des lots numéros 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec. Le terrain se localise à l'angle sud-est de l'intersection de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade. Il est la propriété de la Ville de Montréal depuis son acquisition en octobre 2013 dans le but d'y aménager une nouvelle cour de services. Le complexe industriel de la Montreal Works, usine d'armement de la Seconde guerre mondiale qui fut convertie en locaux industriels dans les décennies subséquentes, occupait le site du 50-150 Louvain Ouest jusqu'à sa démolition en 2016 (dossier 1164039006).

À l'heure actuelle, le site est vacant de toute construction ou occupation permanente. Toutefois, en mars 2021 (dossier 1220515002), le conseil municipal a autorisé une occupation temporaire du cadran sud-est du site à des fins de stationnement pour des besoins temporaires de la Société de transport de Montréal. Également, depuis l'été 2019, le conseil municipal autorise également la location sans compensation par l'organisme "Îlot 84", d'une partie du site pour l'aménagement d'un espace éphémère, l'esplanade Louvain, servant les fins de lieux de socialisation et de rencontres pour la communauté (dossier 1225372001).

Le milieu d'insertion

Le terrain de 6 hectares se localise parmi le pôle d'emplois du secteur Chabanel. Des édifices à bureaux d'imposants gabarits et ayant front sur la rue Chabanel Ouest et sur le boulevard Saint-Laurent bordent le site du 50-150. Des bâtiments commerciaux et industriels de

moindres hauteurs sont également situés de l'autre côté des rues De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade.

Le secteur Chabanel a longtemps porté l'image du coeur montréalais du textile, qui a connu son apogée dans les années 1980 et 1990. Depuis, avec le déclin de cette industrie aux dépens de la mondialisation, le secteur tente de se redéfinir et de nouvelles opportunités sont recherchées afin de dynamiser sa transition vers un nouveau pôle économique plus urbain. Des nouveaux secteurs d'emplois, tels que les hautes technologies, l'agriculture urbaine, se mêlent aux emplois toujours présents de la mode et de la créativité. Face à l'émergence d'activités d'emplois ayant de moindres incidences sur le milieu, des opportunités à la diversification des fonctions, notamment l'habitation, peuvent être envisagées.

Il est également souhaité de mettre à profit les opportunités de mobilité durable offertes par la présence de points de transport structurants à proximité (gares de train de banlieue, stations de métro), situés à environ dix et quinze minutes de marche du site 50-150 Louvain Ouest, ainsi que du corridor REV de l'axe Berri situé à proximité.

Une réflexion d'ensemble sur l'avenir du secteur Chabanel et des secteurs limitrophes, notamment du secteur L'Acadie, a déjà été réalisée en 2006 lors de l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). Une nouvelle démarche de planification est en cours de réalisation par l'arrondissement et un document de planification détaillée, traçant les grandes lignes du devenir souhaité et d'un éventuel PPU renouvelé, a notamment été réalisé et rendu public par le conseil d'arrondissement en mars 2021 (dossier 1204039010). Avec la grandeur de son terrain et les opportunités offertes, la Ville souhaite mettre de l'avant un projet phare pour l'avenir du secteur.

Le projet

Le site du 50-150 Louvain Ouest a été acquis par la Ville lors d'une entente d'achat conclue en 2013 (dossier 1124306003), dans le but d'y implanter la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Les paramètres du plan d'urbanisme en vigueur autorisent cet usage et la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement a été modifiée en ce sens en 2013 (dossier 1124039016).

À l'heure actuelle, la programmation des usages et la forme précise que prendront les usages sur le site restent à être déterminées. La cour de services demeure partie intégrante du projet, mais ne devrait toutefois occuper qu'une partie représentant environ la moitié du site. Il est souhaité que la cour de service soit conçue afin d'optimiser l'utilisation du site, en intériorisant la plupart des activités, et en permettant une cohabitation avec d'autres usages divers.

Pour voir à la conceptualisation précise du site et dans le but de mettre en oeuvre des idées nouvelles et innovantes, le présent dossier de modification au plan d'urbanisme vise à élargir la gamme d'usages autorisés sur le site. Ces nouvelles options offriront une flexibilité accrue pour l'avenir du site. Il est anticipé que ce changement mène à l'identification de projets de qualité et d'envergure, plus complets et diversifiés, s'inscrivant mieux dans les grands objectifs de diversification pour l'avenir de ce pôle d'emplois.

Modifications au plan d'urbanisme

Le présent dossier porte ainsi sur la modification de certaines dispositions du plan d'urbanisme et du programme particulier d'urbanisme du secteur L'Acadie-Chabanel, intégré au plan d'urbanisme en 2006.

L'application des paramètres actuels de planification limite les possibilités d'autoriser une gamme élargie d'usages sur le site. En effet, le plan d'urbanisme repose à l'heure actuelle sur

une affectation du sol de catégorie "Secteur d'emplois", qui est de vocation économique comportant principalement des activités à caractère industriel ou commercial. Les secteurs d'emplois correspondent à des aires où l'habitation est exclue.

Il est donc souhaité de modifier l'aire d'affectation pour la catégorie "Secteurs d'activités diversifiées", qui demeure de dominante économique, mais dans une optique mieux adaptée au contexte d'urbanisation souhaitée en y interdisant les usages industriels plus lourds et nuisibles, mais permettant, lorsqu'adapté au contexte, l'intégration d'un usage résidentiel.

Plus précisément, la modification du plan d'urbanisme et du PPU vise à :

Carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer»

La carte 1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer» est modifiée de manière à créer un nouveau secteur à transformer pour le site du 50-150 Louvain ouest, situé au sud-est de l'intersection de la rue De Louvain Ouest et de l'avenue de L'Esplanade.

Carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme : «L'affectation du sol»

La carte 3.1.1 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée «L'affectation du sol» est modifiée de manière à agrandir l'aire d'affectation de catégorie "Secteur d'activités diversifiées" aux dépens de l'aire de catégorie "Secteur d'emplois" pour le site du 50-150 Louvain Ouest.

Carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme : «La densité de construction» et carte intitulée «La densité de construction et les dispositions particulières» du PPU L'Acadie-Chabanel

La carte 3.1.2 de la partie I du Plan d'urbanisme intitulée «La densité de construction» et la carte intitulée «La densité de construction et les dispositions particulières» du PPU L'Acadie-Chabanel est modifiée de manière à créer le secteur 01-T14 à même le secteur 01-06 pour le site du 50-150 Louvain Ouest.

Les spécifications suivantes s'appliquent au secteur 01-T14 et sont intégrées au plan d'urbanisme et au PPU L'Acadie-Chabanel :

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation moyen ou élevé;
- C.O.S. maximal de 4,5.

Dispositions particulières :

- Les constructions et l'aménagement des terrains seront soumis à un PIIA.

Carte intitulée "Le potentiel de développement" du PPU L'Acadie-Chabanel

La carte intitulée "Le potentiel de développement" du PPU L'Acadie-Chabanel est modifiée de manière à ajouter une aire "Terrain vacant" pour le site du 50-150 Louvain Ouest.

Règlement pour une métropole mixte

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout d'une zone de logement abordable à l'endroit où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle, en l'occurrence sur les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec. Puisque cette augmentation de potentiel constructible découle d'un changement d'affectation, les balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001 prévoient la création d'une zone de type 2, c'est-à-dire une exigence de 20% de logement abordable. La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire

Après analyse du dossier et du contexte, la Direction du développement du territoire émet un avis favorable au présent dossier, sous les motifs suivants :

- le changement d'affectation, répondant mieux à une vision plus urbaine et diversifiée du développement, s'inscrit dans les intentions d'avenir du secteur L'Acadie-Chabanel;
- l'affectation proposée maintient la dominante économique toujours souhaitée, tout en permettant une plus grande flexibilité des usages permis ;
- la plus grande flexibilité des usages permis sera bénéfique au processus d'idéation et permettra l'émergence de projets d'un plus grand intérêt pour la Ville;
- le projet à l'origine de l'acquisition du site, soit l'aménagement d'une cour de services pour l'arrondissement, demeure et ne sera pas affecté par le changement d'affectation;
- les paramètres de densité et les dispositions particulières sont établis en fonction de la vision d'ensemble du secteur L'Acadie-Chabanel et dans le but d'assurer une bonne cohabitation des usages futurs sur le site et ses environs.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 3 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a recommandé l'adoption du projet de règlement.

Avis du comité Jacques-Viger

Le 4 novembre 2022, le comité Jacques-Viger émettait un avis favorable, avec recommandations, pour l'adoption du présent règlement de modification au plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tenue d'une assemblée de consultation publique, telle que prévue par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, ainsi que d'un avis de motion;
Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement;
Transmission par le conseil d'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique;
Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement;
Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martin ALAIN, Service de l'habitation

Lecture :

Martin ALAIN, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221066011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels

D'adopter un projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-25 09:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage 01-274 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement sur le bruit RCA22-XXXXX, l'article 18 du règlement B-3 sera déplacé afin d'être inclus dans le règlement d'urbanisme. Nous soumettons donc le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme 01-274 au conseil d'arrondissement pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du nouveau règlement sur le bruit RCA22-XXXXX en cours.

DESCRIPTION

L'article 18 du règlement sur le Bruit B-3 contient des normes de contingentement de certains usages par rapport aux usages résidentiels. Ce contingentement n'étant pas directement lié à un niveau de bruit spécifique, la Direction du développement du territoire considère qu'il serait préférable qu'il se retrouve dans le règlement d'urbanisme, avec les autres contingentements d'usages.

L'inclusion de cet article au règlement d'urbanisme en facilitera l'application. La sous-section 8 sera ajoutée à la section XI concernant les dispositions particulières relatives à certains usages du chapitre IV du Titre III (usages). La liste des usages sera modifiée afin de correspondre à la terminologie du règlement d'urbanisme actuel. Les usages visés sont les suivants:

- 1° salle de danse;
- 2° salle de réception;
- 3° *établissement de jeux récréatifs* ;
- 4° salle de spectacle;
- 5° studio de production;
- 6° vidéo et audio (enregistrement, montage et duplication). ».

Ce projet de règlement est assujéti à l'approbation par les personnes habiles à voter et au processus d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande devrait recevoir une suite favorable, et ce, considérant que cette modification vise à faciliter l'application du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication dans les journaux
Consultation publique
Processus d'approbation référendaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion et du premier projet de règlement
Consultation publique
Adoption du second projet de règlement
Processus d'approbation référendaire
Adoption du règlement
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déposé est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-23

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1221066010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement RCA22-XXXXX sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en remplacement du règlement sur le bruit B-3 applicable pour le territoire de l'arrondissement afin de mettre à jour les normes et de faciliter son application

D'adopter le règlement RCA22-XXXXX afin de remplacer le règlement sur le bruit (B-3) pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-25 13:33

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221066010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement RCA22-XXXXX sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en remplacement du règlement sur le bruit B-3 applicable pour le territoire de l'arrondissement afin de mettre à jour les normes et de faciliter son application

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur le bruit (B-3) applicable actuellement sur le territoire de l'arrondissement ainsi que l'ordonnance numéro 2 qui lui est reliée datent respectivement de 1974 et de 1977, hormis quelques modifications mineures apportées par le passé dont l'ordonnance numéro OCA09001 concernant les thermopompes résidentielles.

Afin de faciliter l'application de la réglementation sur le bruit par nos inspecteurs, de mettre à jour les normes et de donner plus de pouvoirs à l'arrondissement afin de faire exécuter des travaux ou des analyses, d'ajouter des normes relatives aux souffleurs à feuilles et à certains travaux routiers, la Direction du développement du territoire est d'avis que l'adoption d'un nouveau règlement en remplacement du B-3 est nécessaire. Une simple modification du règlement actuel serait trop ardue et les modifications à apporter le rendraient trop différent de la version d'origine.

Nous soumettons donc un nouveau projet de règlement sur le Bruit (RCA22-XXXXX) au conseil d'arrondissement pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le règlement sur le bruit contient les normes concernant les nuisances créées par des bruits considérés excessifs, supérieurs à la norme ou spécifiquement prohibés et allant à l'encontre du principe du bon voisinage.

Une municipalité peut, si désiré, adopter des normes concernant les nuisances par le bruit. À la Ville de Montréal, cette compétence a été déléguée aux arrondissements.

Aucune norme minimale n'est imposée par la Loi sur les compétences municipales. Certaines villes sont très peu sévères, et d'autres régissent presque tous les types de bruit possibles. La sévérité de ces normes est à la discrétion de l'arrondissement.

Le règlement B-3 actuel contient notamment des normes visant les éléments suivants:

- les définitions sur les types de bruit;
- les bruits émis par les véhicules automobiles;
- les usages incompatibles avec les usages résidentiels;
- les bruits prohibés dans des lieux habités;
- la possibilité d'adopter des ordonnances;
- les dispositions pénales.

Ce règlement est en vigueur pour les anciens arrondissements (entre autres Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-Petie-Patrie, Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie).

Chaque arrondissement a procédé, par le passé, à des modifications plus ou moins majeures afin de le personnaliser ou de corriger des lacunes liées à l'application.

L'ordonnance numéro 2 liée au B-3 contient l'ensemble des normes spécifiques aux niveaux de bruit dans les différents types de lieux, selon le type de bruit, ainsi que les informations concernant les calculs et les appareils de mesure à utiliser. Ces calculs sont complexes et difficilement applicables par les inspecteurs de l'arrondissement.

L'ordonnance OCA09001 adoptée en 2009 par notre arrondissement a permis d'ajouter des normes de niveaux de bruit spécifiquement pour les thermopompes résidentielles et de faciliter la prise de mesure pour ces types d'équipements.

Étant donné la complexité et la désuétude du règlement en vigueur actuellement, une refonte complète du règlement sur le bruit est proposée. Cette refonte permettra de faciliter la mise en application des normes, de les mettre à jour selon les besoins actuels et de donner plus de pouvoirs d'inspection et d'intervention à l'arrondissement.

Normes de niveaux de bruit et calculs (chapitre II)

Afin de faciliter l'application des normes et les prises de mesures ainsi que d'ajuster les niveaux de bruit aux besoins actuels, l'ordonnance numéro 2 et l'ordonnance OCA09001 seront abrogées pour le territoire de notre arrondissement. Les normes qu'elles contenaient seront bonifiées et intégrées au nouveau règlement.

Les définitions des types de bruit seront modifiées afin de ne conserver que 2 types de bruit au lieu de 10, soit le bruit perturbateur et le bruit ambiant. La définition sur les lieux habités sera intégrée afin de correspondre sensiblement à la notion des usages sensibles découlant du Schéma d'aménagement. Le nouveau règlement visera spécifiquement les nuisances par le bruit envers les lieux habités.

Les plages horaires seront modifiées afin d'en conserver 2 au lieu de 3 et elles seront comme suit:

- § le jour (de 7h00 à 22h00)
- § la nuit (de 22h00 à 7h00)

Des normes sur les bruits émis par les équipements mécaniques seront intégrées pour les lieux habités (chapitre II, section II). Les prises de mesure seront facilitées en les situant à la limite de propriété. Les dB(A) maximaux seront modifiés à 48 dB(A) la nuit et 55 dB(A) le jour et s'appliquera à tous types d'équipement (résidentiel, commercial ou industriel). Il faut savoir que ce type de plainte est celui qui est le plus souvent enregistré. Il est donc essentiel de bien l'encadrer de façon à pouvoir l'appliquer adéquatement.

Des normes concernant le niveau de bruit lié à un usage sont également intégrées au règlement. Ces normes reprennent en partie les éléments visés par l'ordonnance numéro 2.

Des niveaux de bruit maximaux à l'intérieur des lieux habités sont déterminés. Les normes spécifiques à l'intérieur des espaces commerciaux ou industriels sont abrogées par rapport à l'ordonnance numéro 2. De plus, des types de bruit seront spécifiquement prohibés s'ils sont perçus à l'extérieur du local tels que ceux émis par un système de son ou un groupe de musique. Ces normes sont déjà présentes dans le règlement B-3.

De nouvelles normes seront incluses dans le nouveau règlement, concernant notamment :

- § l'obligation, pour certains usages d'effectuer des aménagements ou l'insonorisation des locaux ou des équipements mécaniques afin qu'ils ne génèrent pas de bruit dans les lieux habités;
- § le bruit émis par les chantiers de construction;
- § le bruit émis par des opérations de chargement et déchargement de marchandises et de conteneurs en période de nuit;
- § le bruit émis par des souffleurs ou aspirateurs à feuilles;
- § le bruit émis par les travaux routiers;
- § le bruit perturbateur émis par un klaxon ou une sirène lors de période de déneigement;
- § la modification de la prise de mesure à la limite de propriété.

Une procédure d'ordonnance sera incluse au règlement pour les éléments suivants, notamment :

- § le chargement de la neige;
- § les travaux en chaussée;
- § les bruits émis par les appareils ménagers mobiles (par exemple un ventilateur);
- § les bruits émis par des travaux d'urgence.

Normes au niveau de l'inspection et de l'intervention

Actuellement le règlement B-3 permet aux inspecteurs de procéder à des prises de son, d'émettre des avis d'infraction et de donner des amendes. Par contre, aucun pouvoir n'est spécifiquement donné pour exiger des contrevenants qu'ils procèdent à des analyses plus approfondies afin de démontrer leur conformité ou même de devoir effectuer des travaux correctifs.

Cet élément est bonifié dans le nouveau règlement en précisant les pouvoirs d'inspection et d'analyse, les obligations des contrevenants (défaut du propriétaire) et les normes de mesure des bruits. Il sera entre autres permis de demander au requérant de procéder aux travaux d'insonorisation exigés pour se conformer à défaut de quoi l'arrondissement peut le faire aux frais du contrevenant.

Les procédures de prises de son seront détaillées selon les types de bruit afin de répondre aux besoins d'inspection. Le sonomètre à utiliser sera déterminé selon les normes internationales.

Dispositions transitoires

Le nouveau règlement comporte également une section sur les dispositions pénales pour les amendes qui ont été ajustées en fonction de l'infraction commise ainsi qu'une section sur les dispositions transitoires et finales précisant que le nouveau règlement remplace le B-3 pour notre territoire. Les ordonnances qui ont été adoptées en vertu du règlement B-3 et qui ne sont pas échues demeureront en vigueur jusqu'à leur échéance.

L'article 18 du règlement B-3 portant sur les usages incompatibles avec les usages

résidentiels sera quant à lui déplacé à l'intérieur du règlement d'urbanisme puisque ce dernier est considéré comme un contingentement des usages. Un règlement modifiant le règlement d'urbanisme sera soumis au conseil d'arrondissement à cet effet.

L'adoption d'un règlement sur le bruit en vertu de la Loi sur les compétences municipales ne nécessite pas d'approbation par les personnes habiles à voter. L'adoption du présent règlement nécessite deux passages au conseil d'arrondissement (avis de motion et adoption). Aucune consultation publique n'est obligatoire.

Afin de s'assurer de la justesse et de l'application du nouveau règlement, un spécialiste en acoustique a été consulté lors de l'écriture du règlement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande devrait recevoir une suite favorable, et ce, considérant les éléments suivants :

- les normes et l'application contenues dans le règlement nécessitent d'être actualisées;
- fort des limites de la réglementation B-3, la nouvelle réglementation permettrait de répondre aux nouvelles préoccupations des citoyens évoquées lors des dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Le nouveau règlement permettra un meilleur contrôle des nuisances par le bruit en facilitant son application et par le fait même, une meilleure cohabitation des usages sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement sur le bruit est généralement appliqué en période estivale où les prises de son sont optimales. Le report de son adoption aurait pour effet d'allonger les délais d'inspection à ce niveau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication dans les journaux suite à l'adoption

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion et du projet de règlement
Adoption du règlement
Publication dans les journaux
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adoption du nouveau règlement sera conforme à la Loi sur les Compétences municipales et à la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1223060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

Il est recommandé :

- D'approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035) :

Nom	District	Année de naissance
Ève Castonguay	Bordeaux-Cartierville	2002
Alexandre Crête	Ahuntsic	2003

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-03-22 08:46

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1223060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

Il est recommandé :

- D'approuver la nomination d'un (1) membre du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat respectif (réf. CA22 090035 et CA22 090088):

Nom	District
Julianne Simard	Ahuntsic

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-30 12:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1223060001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

Il est recommandé :

- D'approuver la nomination d'un (1) membre du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat respectif (réf. CA22 090035, CA22 090088, CA22 090299):

Nom	District
Émile Gourgues	Ahuntsic

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-17 12:04

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la nomination de deux (2) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 (réf. CA22 09 0035).

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance composée de 12 jeunes entre 15 et 25 ans. Lors du Conseil d'arrondissement du 14 février, 10 membres ont été nommés.

Voici le nom des jeunes pour les deux postes restants recommandés pour la cohorte 2022-2023 :

Nom	District	Année de naissance
Ève Castonguay	Bordeaux-Cartierville	2002
Alexandre Crête	Ahuntsic	2003

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agente de développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse et la durée de son mandat (réf. CA22 090035 et CA22 090088)

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance composée de 12 jeunes entre 15 et 25 ans.

Lors des conseils d'arrondissement des 14 février et 11 avril 2022, 12 membres ont été nommés pour l'exercice 2022-2023.

En raison du départ de deux membres, une nouvelle période de recrutement auprès de la clientèle jeunesse a permis de combler une de ces places dont le mandat finira en décembre 2023. Nous remercions les membres sortants, Marlyna Bourdeau et Marianne Locas-Quimet.

Voici le nom de la personne recommandée pour un poste pour la cohorte 2022-2023 :

Nom	District
Julianne Simard	Ahuntsic

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER
Agent (e) de developpement d activites culturelles
physique

IDENTIFICATION **Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de son mandat.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver la nomination d'un membre du Conseil jeunesse et la durée de son mandat (réf. CA22 090035, CA22 090088 et CA22 090229)

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance composée de 12 jeunes entre 15 et 25 ans.

Lors des conseils d'arrondissement des 14 février et 11 avril 2022, 12 membres ont été nommés pour l'exercice 2022-2023.

En raison du départ d'un membre, une nouvelle période de recrutement a permis de combler une place dont le mandat finira en décembre 2023.

Nous remercions le membre sortant, Alexandre Crête.

Voici le nom de la personne recommandée pour un poste pour la cohorte 2022-2023 :

Nom	District
Émile Gourgues	Ahuntsic

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER

Agent (e) de developpement d activites culturelles
physique

IDENTIFICATION**Dossier # :1223060001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de dix (10) membres du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville et la durée de leurs mandats respectifs.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement compte 14 220 jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce qui représente 11 % de la population totale d'Ahuntsic-Cartierville (statistiques Canada, 2016).

Mission du CjAC

Créé le 13 février 2017, le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville (CjAC) est composé de 12 membres âgés de 15 à 25 ans. Sa mission consiste à éclairer l'action des élus et de l'administration et d'encourager la participation des jeunes dans les décisions prises par le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le CjAC est un espace de discussion et de réflexion non partisan sur les questions qui préoccupent les jeunes telles que l'environnement, les sports, les loisirs, l'aménagement urbain, le transport, la culture, etc. Cette instance offre ainsi aux jeunes, une opportunité de s'impliquer dans la vie démocratique à l'échelle locale.

Conditions de participation

Les jeunes qui seront nommés en tant que membres du CjAC s'engagent à être présents aux rencontres régulières et à participer aux travaux des comités du CjAC, ce qui représente un engagement bénévole d'environ quatre (4) à huit (8) heures minimum par mois.

Critères d'admissibilité

Pour devenir membre du Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville (CjAC), le candidat doit :

- § Être âgé(e) de 15 à 25 ans au moment de l'envoi de sa candidature;
- § Résider sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- § Manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers relatifs à la jeunesse;
- § Un(e) candidat(e) ne peut pas être membre du Conseil jeunesse de Montréal, ni du Forum Jeunesse de l'île de Montréal, ni être membre de l'exécutif d'un parti politique municipal.

Mandat

Le mandat d'un membre est d'une durée de deux ans et est renouvelable une seule fois, pour une durée cumulative de 4 ans.

Membres actifs

Voici les membres actifs au sein du CjAC poursuivant leur mandat :

Nom	District	Premier mandat	Deuxième mandat
Catherine Hu	Sault-au-Récollet	2020 – 2021 (2 ans)	2022 – 2023 (2 ans)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 090326 du 9 décembre 2019 - Approuver la nomination de six (6) membres du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville et la durée de leur mandat respectif (1193060039)

CA18 090151 du 11 juin 2018 - Approuver la nomination de sept (7) membres du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2018-2019 (1183060026)

CA17 090029 du 13 février 2017 - Entériner la constitution du conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver la nomination de 12 membres (1173060002)

DESCRIPTION

Une campagne de recrutement s'est tenue du 13 octobre au 29 novembre 2021. Le comité de sélection fût composé de trois membres du CjAC (présidence, vice-présidence et secrétaire), d'une représentante de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) (agente de développement social) et d'une représentante du Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (participation dans le cadre d'un mandat de soutien à la coordination du CjAC).

Le comité de sélection recommande la nomination des neuf (9) candidats suivants pour le mandat 2022-2023

Nom	District	Année de naissance
Victor Beaudet-Latendresse	Ahuntsic	2000
Catherine Bélair	Ahuntsic	1998
Maxime Bélanger	Bordeaux-Cartierville	1999
Marlyna Bourdeau	Sault-au-Récollet	1998
Élisabeth Dupont-Lebel	Bordeaux-Cartierville	2001
Lorena Liliana Leon Santana	Saint-Sulpice	2003
Morgane Lépine	Ahuntsic	2005
Marianne Locas-Ouimet	Ahuntsic	2004
Myriam Vilain	Bordeaux-Cartierville	1999

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville permet aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement. Le CjAC est une instance consultative, un lieu de socialisation et de participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil jeunesse Ahuntsic-Cartierville est une instance consultative, non partisane. Il est appelé à donner des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités du CjAC seront tenues dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications mettra sur le site internet de l'arrondissement une brève présentation des membres du CjAC.

Une page Facebook est accessible : CJAhuntsicCartierville.

Une page Instagram est accessible : cjac.12

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une première rencontre des membres aura lieu en janvier 2022. Le calendrier des rencontres subséquentes et les activités seront planifiées avec eux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée TRUDEAU

Le : 2022-01-24

Agente de développement social

Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics



Dossier # : 1224212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Il est recommandé :
de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante d'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-25 09:34

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 14 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), le conseil doit désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant et déterminer la durée de cette désignation. Par conséquent, il y a lieu de procéder à cette désignation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1215051002 | CA21 09 0328 : Désigner un conseiller ou une conseillère comme maire suppléant d'arrondissement pour la période du 25 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-11-23



Dossier # : 1227328010

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-10-25 09:49

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 septembre 2022

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est soumis au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir sommaire décisionnel 1227328009 ainsi que la résolution CA22 09 0256 visant à prendre acte du PV du 3 août 2022

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règles de régie interne du CCU

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2022-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1227328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-11-29 13:06

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227328006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 octobre 2022

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des règles de régie interne, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est soumis au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir sommaire décisionnel 1227328010 visant à prendre acte du PV du 7 septembre 2022

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règles de régie interne du CCU

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CHÂTEAUVERT, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Chantal CHÂTEAUVERT, 29 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume DELISLE
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-27

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire